

On s'abonne
à Québec, au bureau du Journal,
près l'Archevêché ;
A Paris, chez Hector Bossange,

JOURNAL DE QUÉBEC

Prix des Annonces
Dix lignes de petit-texte... 2/6
Au-dessus de six lignes et pas
plus de dix... 0/4

POLITIQUE, COMMERCIAL, INDUSTRIEL ET LITTÉRAIRE.

PRIX DE L'ABONNEMENT.
Pour le Canada, par an, sans les
frais de poste, 1 louis.
Pour Paris, y compris les frais
de poste jusqu'à Londres,
par an, 35 francs

Irlande.

Nous recevons sur les divisions qui existent en Irlande entre les catholiques, une lettre que nous allons reproduire. Son auteur, qui nous a déjà adressé des communications semblables, paraît ne pas comprendre que l'Univers, en s'occupant des affaires politiques et religieuses de l'Irlande, ne peut s'indifférer à aucun des partis qui divisent ce pays.

L'Univers expose les situations et les préjugés, en se plaçant en dehors et au-dessus des préjugés anglais, aussi bien que des exagérations irlandaises.

Dans un pays déchiré par les dissentiments des partis, dissentiments qui éclatent en récriminations injurieuses et en personnalités blessantes, l'Univers ne doit prendre fait et cause pour personne.

Une des raisons qui nous commandent la plus grande réserve et la plus loyale impartialité, c'est que les conflits que nous avons à déplorer sont engagés entre des catholiques. Des évêques, des membres du clergé, des laïques recommandables par leur talent et leur dévouement à l'Eglise, se trouvent dans les camps opposés. Les irlandais, qui, durant le règne d'O'Connell, n'avaient eu qu'une opinion, qu'un sentiment, qu'une volonté, sont, depuis la mort de ce grand citoyen, divisés sur toutes les questions que soulève la situation de leur patrie.

L'avènement du ministère Aberdeen est venu élargir encore les dissentiments. Apprécier la situation de l'Irlande, n'est pas aujourd'hui chose aussi facile que lorsque ce pays avait un chef et obéissait à une volonté. Nous reviendrons sur les circonstances qui ont envenimé les divisions entre les catholiques depuis la formation du ministère. En attendant nous reproduisons la lettre qui nous est adressée :

Monsieur le rédacteur,

Il y a trois mois, j'eus l'honneur de vous écrire une lettre pour justifier la conduite de M. Lucas, éditeur du Tablet, et de ceux de ses collègues qui fidèles à la promesse solennelle donnée avant leur élection et aux résolutions prises par 53 députés en assemblée publique à Dublin, après les élections, soutiennent les prétentions de la ligue des tenanciers, et condamnent la conduite de MM. Keogh et Sadleir, pour avoir manqué aux engagements pris en commun.

Quant à la résolution des soixante prêtres du diocèse de Cashel, elle paraît, si l'on en juge par le résultat des élections, que les commentateurs des députés incriminés n'ont pas été mécontents de leurs explications. En ce qui regarde la manière de concilier leur conduite et les principes qu'ils s'étaient engagés à maintenir, c'est M. Sherman Crawford lui-même qui a expliqué cette conciliation. Il est vrai que les deux lettres de l'auteur du bill des ventes tenanciers n'ont été publiées, si nous avons bonne mémoire, ni par la Nation ni par le Tablet. Les lecteurs de ces deux feuilles sont excusables d'ignorer cet incident si important de la controverse.

Le fait invoqué pour montrer combien le clergé soutient l'Association des tenanciers a besoin d'être précisé. Il ne s'agit ni du clergé de l'Irlande ni même de celui du diocèse de Killaloe, mais d'une réunion de vingt-deux prêtres.

Les opinions de Mgr. Browne et de Mgr. Vaughan sur la ligue sont celles de Mgr. l'Archevêque de Dublin. Ces prélats approuvent et louent la pensée d'améliorer le sort des tenanciers, mais en gardant sur les moyens d'atteindre ce but l'extrême réserve dans laquelle se sont tenus tous les évêques qui ont émis leur opinion sur cette grave question.

Les insinuations de la lettre qui laisseraient supposer que Mgr. Browne désapprouve la conduite politique de M. Keogh, sont démenties de la manière la plus formelle par le concours que ce prélat a donné publiquement à la réélection du représentant d'Athlone.

Nous terminerons par une simple observation : l'auteur de la lettre que nous venons de publier fait une confusion continuelle entre la question du sort des tenanciers et celle de la confiance que mérite l'association de la Jeune-Irlande. On peut vouloir très sincèrement l'amélioration de la classe malheureuse des fermiers, et cependant n'avoir qu'une médiocre confiance dans la ligue, qui cherche qu'à capter la faveur populaire en s'emparant de cette question. L'Univers s'est expliqué longuement sur ce point dans son numéro du 22 février. Il serait inhumain et inique de s'opposer aux réformes destinées à améliorer les rapports des fermiers et des propriétaires ; mais on peut entretenir des défiances très légitimes contre la ligue présidée par M. Duffy.

Un dernier mot. L'Irlande et les catholiques d'Angleterre ne forment qu'une minorité, mais une minorité imposante et digne des plus vives sympathies. Il ne faudrait pas confondre la cause de cette minorité avec celle de l'association des droits des tenanciers et des hommes qui sont à sa tête. Les champions de la ligue ne sont qu'une fraction dans la minorité.

Ces rectifications nous paraissent suffisantes.

Univers.

Parlement Provincial.

VOTES ET DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE.

Mercrèdi, 10r juin 1853.

Une pétition est présentée et mise sur la table. Pétitions reçues et lues :—

De l'honorable George Pemberton et autres, demandant un acte d'incorporation sous le nom de la Compagnie des mines du Saint-Laurent.

Du conseil de la chambre de commerce de Québec, demandant que le bill pour amender l'acte pour régler l'inspection et le mesurage du bois de construction, mâts, espars, madriers, douves et autres articles de même nature, ne devienne pas loi.

M. Street, du comité spécial nommé pour juger et décider le mérite de la pétition se plaignant d'une élection et rapporté indus par le comté de Prince-Edouard, a informé la chambre que le comité a décidé.

Que David Barker Stevenson, écuyer, le membre siégeant au comté de Prince-Edouard, est d'entente qualifié, et élu conformément à la loi pour servir comme membre de l'assemblée législative, à la dernière élection pour le dit comté ;—

Que la pétition de A. Greeley et autres, se plaignant de l'élection et rapporté indus du dit David Barker Stevenson, le membre siégeant, n'est ni frivole ni vexatoire ;—

ces faits : audi alteram partem n'est que simple justice, vertu que vous aimez trop pour que j'en dise davantage. Veuillez recevoir, etc., T. GILLOOLY, Prêtre.

Sans entrer pour aujourd'hui dans les questions générales auxquelles se rattachent les faits signalés dans cette lettre, nous devons relever les assertions qui pourraient égarer le lecteur.

Le mot de factieux ne se trouve pas dans le petit article que l'Univers du 18 avril a consacré à l'Irlande.

Peut-on soutenir que des députés ont reçu les espérances de leurs commettants quand, sur trois assemblées, l'un a été réélu à l'unanimité des votes sans opposition, que l'autre a obtenu les deux tiers des voix, et qu'un seul a succombé à une minorité de six voix ?

L'Univers ne donne pas non plus son appui à MM. Keogh et Sadleir qu'il n'attaque M. Lucas. Il s'est seulement associé à l'opinion exprimée par M. Maurice O'Connell, M. S. Crawford et les trois évêques qui ont donné leur concours à la réélection des candidats. Il a pensé avec eux qu'il est permis de croire jusqu'à preuve contraire que l'appui donné au ministère par quelques députés catholiques pourra servir les intérêts religieux et nationaux que ces députés ont mission de défendre.

Quelle autorité que l'on soit disposé à accorder aux sentiments de Mgr. l'Archevêque de Tuam et de tout son clergé (en supposant qu'il est unanime), peut-on dire que les sentiments de ce diocèse sont ceux du clergé d'Irlande, parce que soixante prêtres d'un autre diocèse se seraient associés à ces sentiments ?

Mgr. l'Archevêque de Dublin a pu adhérer au but de la ligue des tenanciers. Tout le monde à peu près, même en Angleterre, est d'accord sur la nécessité d'améliorer le sort du fermier irlandais, mais les opinions diffèrent sur les moyens d'atteindre le but désiré, et l'auteur de la lettre ne pourrait citer ni une ligne ni une parole de Mgr. Collen en faveur des moyens proposés par la ligue ou de la pensée qui a présidé à la formation de la société créée par le parti révolutionnaire de la Jeune-Irlande.

Quant à la résolution des soixante prêtres du diocèse de Cashel, elle paraît, si l'on en juge par le résultat des élections, que les commentateurs des députés incriminés n'ont pas été mécontents de leurs explications. En ce qui regarde la manière de concilier leur conduite et les principes qu'ils s'étaient engagés à maintenir, c'est M. Sherman Crawford lui-même qui a expliqué cette conciliation. Il est vrai que les deux lettres de l'auteur du bill des ventes tenanciers n'ont été publiées, si nous avons bonne mémoire, ni par la Nation ni par le Tablet. Les lecteurs de ces deux feuilles sont excusables d'ignorer cet incident si important de la controverse.

Le fait invoqué pour montrer combien le clergé soutient l'Association des tenanciers a besoin d'être précisé. Il ne s'agit ni du clergé de l'Irlande ni même de celui du diocèse de Killaloe, mais d'une réunion de vingt-deux prêtres.

Les opinions de Mgr. Browne et de Mgr. Vaughan sur la ligue sont celles de Mgr. l'Archevêque de Dublin. Ces prélats approuvent et louent la pensée d'améliorer le sort des tenanciers, mais en gardant sur les moyens d'atteindre ce but l'extrême réserve dans laquelle se sont tenus tous les évêques qui ont émis leur opinion sur cette grave question.

Les insinuations de la lettre qui laisseraient supposer que Mgr. Browne désapprouve la conduite politique de M. Keogh, sont démenties de la manière la plus formelle par le concours que ce prélat a donné publiquement à la réélection du représentant d'Athlone.

Nous terminerons par une simple observation : l'auteur de la lettre que nous venons de publier fait une confusion continuelle entre la question du sort des tenanciers et celle de la confiance que mérite l'association de la Jeune-Irlande. On peut vouloir très sincèrement l'amélioration de la classe malheureuse des fermiers, et cependant n'avoir qu'une médiocre confiance dans la ligue, qui cherche qu'à capter la faveur populaire en s'emparant de cette question. L'Univers s'est expliqué longuement sur ce point dans son numéro du 22 février. Il serait inhumain et inique de s'opposer aux réformes destinées à améliorer les rapports des fermiers et des propriétaires ; mais on peut entretenir des défiances très légitimes contre la ligue présidée par M. Duffy.

Un dernier mot. L'Irlande et les catholiques d'Angleterre ne forment qu'une minorité, mais une minorité imposante et digne des plus vives sympathies. Il ne faudrait pas confondre la cause de cette minorité avec celle de l'association des droits des tenanciers et des hommes qui sont à sa tête. Les champions de la ligue ne sont qu'une fraction dans la minorité.

Ces rectifications nous paraissent suffisantes.

Univers.

Parlement Provincial.

VOTES ET DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE.

Mercrèdi, 10r juin 1853.

Une pétition est présentée et mise sur la table. Pétitions reçues et lues :—

De l'honorable George Pemberton et autres, demandant un acte d'incorporation sous le nom de la Compagnie des mines du Saint-Laurent.

Du conseil de la chambre de commerce de Québec, demandant que le bill pour amender l'acte pour régler l'inspection et le mesurage du bois de construction, mâts, espars, madriers, douves et autres articles de même nature, ne devienne pas loi.

M. Street, du comité spécial nommé pour juger et décider le mérite de la pétition se plaignant d'une élection et rapporté indus par le comté de Prince-Edouard, a informé la chambre que le comité a décidé.

Que David Barker Stevenson, écuyer, le membre siégeant au comté de Prince-Edouard, est d'entente qualifié, et élu conformément à la loi pour servir comme membre de l'assemblée législative, à la dernière élection pour le dit comté ;—

Que la pétition de A. Greeley et autres, se plaignant de l'élection et rapporté indus du dit David Barker Stevenson, le membre siégeant, n'est ni frivole ni vexatoire ;—

Que l'opposition du membre siégeant à la pétition de A. Greeley et autres, se plaignant de l'élection indue du dit David Barker Stevenson, n'est ni frivole ni vexatoire.

M. Smith, de Durham, présente un bill pour amender l'acte pour indemniser les membres de l'Assemblée législative, en limitant le nombre de jours auxquels la dite indemnité sera payable dans chaque session ; seconde lecture, lundi prochain.

Sur motion de M. Smith, de Durham, il est résolu, — Que le greffier de la chambre soit chargé par M. l'Orateur, de préparer et mettre sur la table une liste des bills privés durant la présente session, avec un état indiquant les montants respectifs payés comme honoraires sur iceux, et le titre de tels actes passés dans cette chambre, sur lesquels les honoraires payables sur iceux, et les noms des membres qui se sont chargés de toutes telles mesures.

M. Hartman, propose que durant le reste de la session la chambre se réunira à dix heures, A. M. ; et que la 1ère règle de cette chambre soit suspendue à cette fin ; et adopté sur division.

L'honorable M. Badgley, propose que le bill pour venir en aide au capitaine Bessford soit maintenu pour la troisième fois — (divorcé).

Pour :—Messieurs Badgley, Burnham, Cameron, Christie de Gaspé, Christie de Wentworth, Clapham, Crawford, Dixon, Egan, Fergusson, Gamble, Hartman, Hincks, Langton, Malloch, McDougall, McLachlin, Murney, Richards, Ridout, Robinson, Rolph, Sanborn, Seymour, Smith de Durham, Smith de Frontenac, Stevenson, Street, Terrill, Turcotte, White, Willson et Wright de la division Ouest d'York, —33.

Contre :—Messieurs Brown, Cauchon, Chapais, Chauveau, Dumoulin, Fortier, Fournier, Gouin, Jobin, Lacoste, LaTerrière, Laurin, Marchildon, Merritt, Mongenais, Morin, Poulin, Rose, Sherwood, Taché, Valois et Varin, —22.

Le bill est en conséquence lu pour la troisième fois, et passé avec les amendements.

L'ordre du jour pour recevoir le rapport du comité général sur le bill pour amender l'acte pour mieux assurer l'indépendance de l'Assemblée législative de cette province, étant lu ;

Et la question étant proposée, — Que le rapport soit maintenu tel qu'il est ;

M. le solliciteur-général Chauveau propose en amendement,

“ Que le bill soit de nouveau renvoyé à un comité général, dans la vue de l'amender en retranchant le mot “ que, ” dans la 1ère ligne de la 2e clause, jusqu'au mot “ pourvu, ” et insérant les mots “ au- cune personne remplissant une charge salariée à la nomination de la couronne en cette province, ” ne sera, après la dissolution du présent parlement, “ éligible comme membre de l'Assemblée législative dans cette province ; et que tout membre “ de la dite assemblée législative qui acceptera “ aucune telle charge, rendra par là son siège “ vacant ; ” — en retranchant les mots “ s'étendra ou sera censé s'étendre, ” dans le proviso de la dite clause, et insérant les mots “ rendra inéligible comme susdit ; ” — et en retranchant la 3e clause —

Pour l'amendement :—Messieurs, Cameron, Cartier, Chabot, Chapais, Chauveau, Christie de Gaspé, Christie de Wentworth, Drummond, Dumoulin, Egan, Fortier, Fournier, Hartman, Hincks, Laurin, Lemieux, McDonald de Cornwall, Mattice, McLachlin, Mongenais, Morin, Polette, Poulin, Richards, Rolph, Rose, Sicotte, Taché, Terrill, Tesson, Turcotte, Varin, White, et Wright de la division Est d'York, —34.

Contre :—Messieurs Badgley, Brown, Burnham, Cauchon, Dixon, Dubord, Fergusson, Gamble, Gouin, Jobin, Lacoste, Langton, LaTerrière, Lyon, Mackenzie, Malloch, Marchildon, McDougall, Murney, Ridout, Robinson, Seymour, Shaw, Smith de Frontenac, Stevenson, Street, Valois, Willson, et Wright de la division Ouest d'York, —29.

La chambre se forme alors en dit comité et fait des amendements au bill, lesquels sont rapportés et adoptés ; ordonné que le bill soit lu pour la troisième fois, demain.

Jeuudi, 2 juin 1853.

Une pétition est présentée et mise sur la table.

Sur motion de l'honorable M. Richards, il est ordonné qu'un message soit envoyé au conseil législatif, pour communiquer à leurs honneurs, pour leur information, les résolutions adoptées par cette chambre, sur le sujet de la constitution du conseil législatif, et sur lesquelles doit être basée une humble adresse à Sa Majesté.

L'honorable M. Hincks propose que la chambre se forme immédiatement en comité, pour considérer certaines résolutions relatives à l'érection d'édifices convenables pour le gouverneur-général, sur les séances de la législature et pour les divers départements du service public, à Toronto.

Résolu, — Que la chambre se forme immédiatement en comité, comme susdit.

La chambre se forme en conséquence en comité ; et après un certain temps employé à délibérer, le comité se lève, rapporte progrès, et obtient permission de siéger de nouveau, aujourd'hui.

L'honorable M. Hincks informe la chambre, que le gouverneur-général ayant été informé du sujet qui faisait l'objet de la motion, que cette chambre se forme en comité pour considérer certaines résolutions relatives à l'érection d'édifices convenables pour la résidence du gouverneur-général, pour les séances de la législature et pour les divers départements du service public, à Toronto, le recommande à la considération de la chambre.

La chambre, conformément à l'ordre, se forme de nouveau en dit comité, et passe diverses résolutions dont il sera fait rapport, demain.

L'honorable M. Morin, du comité spécial nommé, mardi dernier, pour rédiger une humble adresse à la reine, rapporte une adresse basée sur les résolutions, etc., que la chambre adopte, et dont elle ordonne le grossissement.

Il est alors ordonné, que la dite adresse soit présentée à son Excellence par toute la chambre, et que tels membres de la chambre qui font partie du conseil exécutif, se rendent auprès de son Excellence, pour avoir le moment où Son Excellence pourra recevoir la chambre avec la dite adresse.

Sur motion de l'honorable M. Hincks, la chambre se forme en comité, pour considérer les votes et moyens de prélever les subsides accordés à Sa Majesté, et passe diverses résolutions qui seront rapportées demain. Le comité obtient aussi permission de siéger de nouveau demain.

Sur motion de l'honorable M. Hincks, le message de son Excellence, transmettant à cette chambre les estimés des sommes requises pour le service de 1853,

est, ainsi que les dits estimés, referé au comité des subsides.

Vendredi, 3 juin 1853.

La pétition est présentée et mise sur la table. La pétition du révérend Etienne Cartier, curé de St. Giles, comté de Lotbinière, ci-devant de St. Benoît, comté des Deux-Montagnes, exposant que la maison curiale de St. Benoît a été détruite en 1837 — ce qui lui a causé certaines pertes, et se plaignant de ce que les commissaires des pertes causées par la rébellion, lui ont refusé toute indemnité et l'ont accusé de crime, — et demandant que cette partie du rapport des dits commissaires, qui y a rapport, soit rejetée, qu'il soit indemnisé des dites pertes, et qu'un comité spécial soit nommé pour s'enquérir du sujet.

Sur motion de M. Hartman, il est résolu que durant le reste de la session, cette chambre s'assemblera les samedis, pour la transaction des affaires.

M. Seymour, du comité permanent des dépenses contingentes, présente à la chambre le huitième rapport du dit comité, — ordonné qu'il soit imprimé, et renvoyé au comité général, pour lundi prochain, pour être alors le premier ordre du jour.

Le bill pour établir de plus amples dispositions pour l'incorporation de la ville de Saint-Hyacinthe, et pour en étendre les limites, est lu pour la troisième fois, et passé.

Le bill pour amender la loi pour la vente et l'établissement des terres publiques, est lu pour la seconde fois, et renvoyé au comité, pour demain.

L'ordre du jour pour recevoir le rapport du comité de toute la chambre, pour considérer certaines résolutions au sujet des édifices à construire pour le gouverneur-général, sur les séances de la législature et pour les divers départements du service public, à Toronto, étant lu ;

Et la question étant proposée, que le rapport soit maintenu tel qu'il est ;

M. Sicotte propose en amendement, que le rapport soit de nouveau renvoyé à un comité de toute la chambre, pour qu'il soit amendé, en y substituant la résolution suivante, — “ Qu'il est expédient de discontinuer le système actuel de parlement, sujet alternativement à deux endroits. ” —

Pour :—MM. Badgley, Christie de Gaspé, Drummond, Egan, Gouin, Jobin, LeBlanc, LeBoutillier, Lyon, McDonald de Cornwall, Malloch, Marchildon, Mattice, McLachlin, Mongenais, Murney, Poulin, Rose, Sanborn, Seymour, Shaw, Sicotte, Smith de Frontenac, Street, Terrill, Turcotte et Valois, —27.

Contre :—MM. Brown, Burnham, Cameron, Cauchon, Chabot, Chapais, Chauveau, Christie de Wentworth, Crawford, Dixon, Dumoulin, Fergusson, Fortier, Fournier, Gamble, Hartman, Hincks, Langton, Lemieux, Mackenzie, Merritt, Morin, Patrick, Polette, Prince, Richards, Ridout, Robinson, Rolph, Sherwood, Smith de Durham, Stevenson, Stuart, Taché, Tesson, White, Wilson, Wright de la division Est d'York, et Wright de la division Ouest d'York, —39.

Et la question étant de nouveau proposée, que le rapport soit maintenu tel qu'il est ;

M. Patrick propose en amendement, que le rapport soit renvoyé à un comité de toute la chambre, avec instruction de recommander Bytown comme siège du gouvernement.

Pour :—MM. Cameron, Crawford, Drummond, Egan, Jobin, LeBlanc, Lyon, McDonald de Cornwall, Malloch, Mattice, McLachlin, Mongenais, Patrick, Poulin, Rose, Sanborn, Shaw, Sicotte, Smith de Frontenac, Terrill, Turcotte et Valois, —23.

Contre :—MM. Brown, Burnham, Cauchon, Chabot, Chapais, Chauveau, Christie de Gaspé, Christie de Wentworth, Dixon, Dumoulin, Fergusson, Fortier, Fournier, Gamble, Hartman, Hincks, Langton, LeBlanc, Lemieux, Mackenzie, Merritt, Morin, Patrick, Polette, Prince, Richards, Ridout, Robinson, Rolph, Sherwood, Smith de Durham, Stevenson, Stuart, Taché, Tesson, White, Wilson, Wright de la division Est d'York, et Wright de la division Ouest d'York, —41.

Et la question étant de nouveau proposée, que le rapport soit maintenu tel qu'il est ;

M. Seymour propose en amendement, que le rapport soit renvoyé de nouveau à un comité de toute la chambre, pour considérer s'il est expédient de fixer d'une manière permanente le siège du gouvernement à Kingston.

L'honorable M. Robinson propose en amendement au dit amendement proposé, de retrancher “ Kingston, ” et insérer “ Toronto ” —

Pour :—MM. McDonald de Cornwall, Mattice, Mongenais, Murney, Poulin, Rose, Sicotte, Smith, de Frontenac, Street, Terrill et Valois, —11.

Contre :—MM. Badgley, Chapais, Burnham, Cameron, Cauchon, Chabot, Brown, Chauveau, Christie de Gaspé, Christie de Wentworth, Crawford, Dixon, Drummond, Dubord, Egan, Fergusson, Fortier, Fournier, Gamble, Hartman, Hincks, Jobin, Lacoste, Langton, LaTerrière, LeBlanc, LeBoutillier, Lemieux, Malloch, Marchildon, McLachlin, Merritt, Morin, Patrick, Polette, Prince, Richards, Ridout, Robinson, Rolph, Seymour, Shaw, Sherwood, Smith de Durham, Stevenson, Stuart, Taché, Tesson, Turcotte, Varin, White, Wilson, Wright de la division Est d'York, et Wright de la division Ouest d'York, —56.

La question est alors mise sur la motion d'amendement de M. Seymour —

Pour :—MM. Badgley, Brown, Cameron, Christie de Gaspé, Crawford, Drummond, Egan, Gouin, Jobin, Lacoste, LeBlanc, Lyon, McDonald de Cornwall, Malloch, Mattice, McLachlin, Mongenais, Murney, Patrick, Poulin, Rose, Sanborn, Seymour, Shaw, Sicotte, Smith de Frontenac, Stevenson, Street, Terrill et Valois, —30.

Contre :—MM. Burnham, Cauchon, Chabot, Chapais, Chauveau, Christie de Wentworth, Dixon, Dubord, Fergusson, Fortier, Fournier, Gamble, Hartman, Hincks, Langton, LaTerrière, LeBoutillier, Mackenzie, Marchildon, Merritt, Morin, Polette, Prince, Richards, Ridout, Robinson, Rolph, Sherwood, Smith de Durham, Stuart, Taché, Tesson, Turcotte, Varin, White, Wilson, Wright de la division Est d'York, et Wright de la division Ouest d'York, —38.

Et la question étant de nouveau proposée, que le rapport soit maintenu tel qu'il est ;

L'honorable M. Badgley propose en amendement, que le rapport soit de nouveau renvoyé au comité de toute la chambre, aux fins de substituer “ Montréal ” au lieu de “ Toronto, ” comme siège du gouvernement provincial.

Pour :—MM. Badgley, Mongenais, Poulin, Sicotte et Valois, —5.

Contre :—MM. Brown, Burnham, Cauchon, Chabot, Chapais, Chauveau, Christie de Gaspé, Christie de Wentworth, Clapham, Crawford, Dixon, Drummond, Dubord, Dumoulin, Egan, Fergusson, Fortier, Fournier, Gamble, Hartman, Hincks, Jobin, Lacoste, Langton, LaTerrière, Laurin, LeBlanc, LeBoutillier, Lemieux, Malloch, Merritt, Morin, Polette, Prince, Richards, Ridout, Rolph, Sanborn, Shaw, Sherwood, Smith de Durham, Stevenson, Street, Stuart, Taché, Terrill, Tesson, Turcotte, Varin, White, Wilson, Wright de la division Est d'York, et Wright de la division Ouest d'York, —54.

Et la question étant de nouveau proposée, que le rapport soit maintenu tel qu'il est ;

M. Sicotte propose en amendement, que le rapport soit de nouveau renvoyé à un comité de toute la chambre, aux fins de l'amender, en substituant la résolution suivante :—

“ Qu'avant de faire aucun vote ultérieur des dépenses publiques pour la construction d'édifices publics à Toronto, il est expédient de s'enquérir si les édifices publics déjà érigés à Toronto, ne sont pas suffisants pour y tenir le parlement et les bureaux publics. ”

Pour :—MM. Badgley, Chapais, Clapham, Gouin, Jobin, Lacoste, LeBoutillier, Lyon, Malloch, Marchildon, Mongenais, Murney, Poulin, Seymour, Sicotte, Stevenson, Street, Valois et Varin, —19.

Contre :—Messieurs Brown, Burnham, Cameron, Cauchon, Chabot, Chauveau, Christie de Wentworth, Crawford, Dixon, Drummond, Dubord, Dumoulin, Egan, Fergusson, Fortier, Fournier, Gamble, Hartman, Hincks, Langton, LaTerrière, Laurin, LeBlanc, Lemieux, Mackenzie, Merritt, Morin, Patrick, Polette, Prince, Richards, Ridout, Robinson, Sanborn, Shaw, Sherwood, Smith de Durham, Stuart, Taché, Terrill, Tesson, Turcotte, Willson, Wright de la division Est d'York, et Wright de la division Ouest d'York, —45.

Le rapport est alors reçu sur la division suivante —

Pour :—Messieurs Brown, Burnham, Cameron, Cauchon, Chabot, Chauveau, Christie de Gaspé, Christie de Wentworth, Clapham, Crawford, Dixon, Drummond, Dubord, Dumoulin, Egan, Fergusson, Fortier, Fournier, Gamble, Hartman, Hincks, Langton, LaTerrière, Laurin, LeBlanc, Lemieux, Mackenzie, Mattice, McLachlin, Merritt, Mongenais, Morin, Patrick, Polette, Prince, Richards, Ridout, Robinson, Rose, Shaw, Sherwood, Sicotte, Smith de Durham, Stuart, Taché, Terrill, Tesson, Turcotte, Varin, Willson, Wright de la division Est d'York, et Wright de la division Ouest d'York, —52.

Contre :—Messieurs Chapais, Gouin, Jobin, Lacoste, LeBoutillier, Lyon, Malloch, Marchildon, Murney, Poulin, Sanborn, Seymour, Street et Valois, —15.

Les résolutions suivantes sont en conséquence rapportées et lues :—

1. Résolu, — Qu'il est expédient de pourvoir à l'érection d'édifices convenables, à Toronto, pour la résidence du gouverneur-général, pour les deux chambres du parlement provincial, et pour les divers départements du service public, avant l'époque où les séances de la législature, et par conséquent le siège du gouvernement provincial, seront, en vertu des arrangements actuellement existants, transférés pour quatre ans dans la dite cité.

2. Résolu, — Que les bâtiments qui ont déjà servi pour les dites fins dans la dite cité, sont tout-à-fait insuffisants, et que l'endroit où ils se trouvent situés, devient chaque jour de plus en plus rapproché du centre des affaires et de la partie commerciale de la cité, de sorte que ce terrain desquelles chaque année moins adapté aux fins pour lesquelles il a été employé jusqu'ici, et qu'en même temps sa valeur s'élève tellement qu'il sera impossible, pour des considérations d'économie publique, de le garder plus longtemps, — sans compter qu'en le faisant servir à ces fins on mettra obstacle à des améliorations dont on a grandement besoin dans la dite cité, pour l'avantage du commerce et des affaires.

3. Résolu, — Que le meilleur site pour les édifices publics susdits, dans la dite cité, serait le terrain formant partie de la donation de l'Université, et situé à la tête de l'avenue du collège, lequel terrain ne sera pas nécessaire pour les fins de l'Université.

4. Résolu, — Qu'il est en conséquence expédient que le terrain sur lequel sont situés l'hôtel du gouvernement et le palais législatif, à Toronto, avec le terrain et les lots d'eau qui se trouvent en face soient vendus par encan public à une époque fixée par le gouverneur en conseil, et en le divisant par lots, suivant qu'il jugera à propos, dans l'intérêt public, la somme provenant de telle vente devant former partie du fonds consolidé du revenu ; un montant suffisant d'icelle devant être placé en effets provinciaux pour produire annuellement un montant d'intérêt égal à celui qui est payable au fonds du revenu de l'Université, tel que plus bas mentionné.

5. Résolu, — Qu'une somme n'excédant pas £50,000 (en sus de la somme de £10,000 déjà appropriée pour un nouvel hôtel du gouvernement) soit appropriée pour l'érection d'un hôtel du gouvernement, d'un palais législatif et d'édifices pour les divers départements publics, avec les dépendances nécessaires, sur le terrain formant actuellement partie de la donation de l'Université.

6. Résolu, — Que la dite somme de £50,000 soit prise sur le fonds permanent approprié pour le soutien de la dite université et collège de l'Université, et que l'intérêt sur icelle à six par cent par année, soit payé à même le fonds du revenu consolidé au crédit du fonds du revenu de l'Université ; pourvu que la partie des dits £50,000, qui pourrait être requise avant que le dit fonds permanent produise une somme suffisante, pourra, en attendant, être prise sur le fonds du revenu consolidé, pour lui être remboursée à même le dit fonds permanent.

7. Résolu, — Que le terrain appartenant à l'Université, qui sera pris pour les fins susdites, sera évalué par des personnes compétentes, et que l'intérêt de la dite valeur ainsi constatée, à six par cent par année, sera payé à même le fonds du revenu consolidé au crédit du dit fonds du revenu de l'Université.

Les dites résolutions étant séparément lues

lette, Prince, Richards, Ridout, Robinson, Shaw, Sherwood, Scott, Smith de Durham, Stuart, Taché, Tessier, Varin, White, Wilson, Wright de la division Est d'York, et Wright de la division Ouest d'York.—43.
Contre:—Messieurs LeBoutillier, Mackenzie, Malloch, Marchildon, Mattice, Merritt, Murney, Poulin, Stevenson et Valois,—10.
L'honorable M. Hincks, présente alors un bill pour établir des dispositions pour ériger certains édifices publics, à Toronto, pour recevoir le gouvernement et la législature dans cette cité; seconde lecture, demain.
L'honorable M. Morin, rapporte que son excellence recevra la chambre, avec ses adresses au sujet de la constitution du conseil législatif, lundi prochain, à une heure.
L'ordre du jour pour que la chambre se forme en comité sur le bill supplémentaire à l'acte des écoles communes du Haut-Canada, étant lu;
M. Brown propose qu'il soit donné instruction au dit comité, qu'il est autorisé à introduire un provisoire dans le bill pour l'abrogation des clauses des actes des écoles du Haut-Canada, maintenant en force, qui autorisent l'établissement ou la continuation des écoles séparées; et pour faire disparaître du dit bill supplémentaire toute disposition qui reconnaît aucune partie de la société en une capacité sectaire.
M. Christie, de Wentworth, propose en amendement, que les mots "et aussi, pour pouvoir à ce que, dans la direction de toute école commune qui, pour son soutien, dépend en partie du fonds de la province, il ne sera permis aucun enseignement ou autre pratique qui puisse en aucune manière faire violence aux sentiments ou opinions religieuses d'aucun enfant ou des parents ou tuteurs d'aucun enfant qui fréquente la dite école commune," soient ajoutés à la fin d'icelle clause—
Pour:—Messieurs Brown, Christie de Wentworth, Crawford, Ferguson, Gamble, Hartman, Langton, Lyon, Mackenzie, Malloch, Murney, Shaw, Smith de Durham, Wilson, Wright de la division Est d'York, et Wright de la division Ouest d'York,—16.
Contre:—Messieurs Badgley, Cameron, Cauchon, Chabot, Chapais, Chauveau, Clapham, Dixon, Drummond, Dumoulin, Egan, Fortier, Fournier, Gouin, Hinks, Jobin, Lacoste, Laurin, LeBlanc, Lemieux, McDonald de Cornwall, Marchildon, Mattice, McLachlin, Mongenais, Morin, Patrick, Polette, Richards, Ridout, Robinson, Rolph, Rose, Sherwood, Sicotte, Stevenson, Stuart, Taché, Terrill, Turcotte, Valois et Varin,—42.
La question sur la motion principale est alors rejetée—
Pour:—Messieurs Brown, Crawford, Ferguson, Gamble, Langton, Lyon, Mackenzie, Malloch, Murney, Shaw, Shaw et Wright de la division Ouest d'York,—11.
Contre:—Messieurs Badgley, Cameron, Cauchon, Chabot, Chapais, Chauveau, Christie de Wentworth, Clapham, Dixon, Drummond, Dumoulin, Egan, Fortier, Fournier, Gouin, Hartman, Hinks, Jobin, Lacoste, Laurin, LeBlanc, Lemieux, McDonald de Cornwall, Marchildon, Mattice, McLachlin, Mongenais, Morin, Patrick, Polette, Richards, Ridout, Robinson, Rolph, Rose, Sherwood, Sicotte, Stevenson, Stuart, Taché, Turcotte, Valois, Varin, Wilson et Wright de la division Est d'York,—46.
La chambre se forme alors en le dit comité, et fait plusieurs amendements au dit bill, lesquels sont rapportés demain.
La chambre se forme en comité sur le bill pour amender l'acte pour pouvoir à la formation de compagnies à fonds social incorporées pour les fins des manufactures, des mines, de la mécanique et de la chimie; et après avoir réglé pendant quelque temps, le comité se lève et rapporte progrès, et obtient la permission de siéger de nouveau, demain.
Samedi, 4 juin 1853.
Une pétition est présentée et mise sur la table. M. Lemieux fait rapport sur le bill pour amender et expliquer l'ordonnance sur l'enregistrement des hypothèques dans le Bas-Canada; et le bill et le rapport sont renvoyés à un comité de toute la chambre, pour lundi prochain, et pour être alors le second ordre du jour.
Sur motion de l'honorable M. Drummond, la chambre se forme en comité pour prendre en considération, ce jour, certaines résolutions au sujet des salaires de certains officiers de la justice.
L'honorable M. Drummond introduit un bill pour amender un acte passé dans la présente session, autorisant certaines municipalités dans le Bas-Canada, à prendre des parts dans les compagnies de chemin de fer; seconde lecture, lundi prochain.
M. Lemieux introduit un bill pour faire disparaître les doutes quant à la cour de revue des appels des statuts des conseils municipaux, et pour amender les lois municipales du Bas-Canada; seconde lecture, lundi prochain.
Sur motion de M. Mongenais, le bill pour révoquer cette partie de l'acte établissant la commutation volontaire de la tenure des terres dans les fiefs et les seigneuries du Bas-Canada, qui permet la commutation du droit de lois et ventes, sans la commutation des autres droits seigneuriaux sur les mêmes terres, est renvoyé, pour sa seconde lecture, à lundi prochain.
Sur motion de M. Terrill, la 68e règle de cette chambre est suspendue, en autant qu'elle a rapport au bill pour autoriser les municipalités des comtés de Stanstead, Shefford et Chambly, pour prendre des parts dans les compagnies de chemin de fer.
M. Terrill, alors, introduit le dit bill; seconde lecture, lundi prochain.
Les résolutions passées en comité général, jeudi dernier, sont rapportées, et agréées:—
1. Résolu.—Que pour faire bon des subsides octroyés à Sa Majesté, la somme de deux cent quarante mille cinq cent et quatre-vingt-huit louis, quinze chelins et trois deniers courant, soit octroyée à même le fonds consolidé du revenu de cette province, qui n'a pas autrement été approprié.
2. Résolu.—Que pour faire bon des subsides octroyés à Sa Majesté, la somme de quatre mille louis soit octroyée à même le fonds des biens des Jésuites.
3. Résolu.—Que pour faire bon des subsides octroyés à Sa Majesté, la somme de cinq mille louis courant, soit octroyée à même cette portion non dépensée du fonds des écoles communes du Bas-Canada, en conformité des dispositions d'un acte de la présente session d'assemblée.
M. Sicotte fait motin, que le bill pour incorporer la congrégation des hommes de Ville-Marie, dans la cité de Montréal, soit maintenant lu pour la seconde fois;—
M. Brown, propose en amendement, que le bill soit lu pour la seconde fois, de ce jour en six mois—
Pour:—Messieurs Brown, Christie de Wentworth, Ferguson, Mackenzie, Malloch, Poulin, Sanborn, Terrill et Wright de la division Est d'York,—9.
Contre:—27.
Le bill est alors lu pour la seconde fois, et renvoyé au comité permanent des bills privés.
Le bill pour amender un certain acte passé dans la douzième année du règne de Sa Majesté, intitulé "Acte pour révoquer certaines dispositions et contenues, et pour établir de meilleures dispositions relatives à l'éducation élémentaire dans le Bas-Canada," est lu la seconde fois, et renvoyé à un comité spécial.
Le bill pour amender les lois des écoles du Bas-

Canada, est lu pour la seconde fois, et renvoyé à un comité spécial.
Le bill pour venir en aide et accorder une compensation aux personnes qui, possédant en vertu de baux emphytéotiques, font des améliorations à leurs maisons et bâtiments, en conformité de certains statuts de la cité de Québec, passés pour prévenir les accidents du feu, est lu pour la seconde fois;—
M. Lemieux propose que le bill soit renvoyé à un comité de toute la chambre, — ce qui est adopté sur division.
(A continuer.)
Sommaire des annonces nouvelles.
Vente de sucre, homards, etc.—W. B. Meyer.
Vente au compte des assureurs.—G. et H. Gibsons.
Vente remise.—W. B. Meyer.
Remerciements au public.—F. Aré.
Bureau de l'inspecteur des chemins.—Jos. Hamel.
Brigantin à vendre.—H. J. Nod et Cie.
Collège Nautique du Canada.
Ligne Rouge.—M. Boulanger.
Transport de bureau.—J. Oliva.
British American Assurance Company.—J. W. Leyscraft.
Furçeron en réquisition.—W. Price.
Briques de Yamaska à vendre.—A. Joseph et Cie.
Poterie et manufacture de briques de Yamaska.—Idem.
Banque de Québec.—Charles Gethings.
Épicerie françaises.—H. Ross.
Savon-Miel.—Peter Poulin.

CANADA.

QUÉBEC, 9 JUIN 1853.

La banque de Stanstead et le gouvernement.—Crise ministérielle.

LE TROUPEAU BATONNÉ.—SA SOUMISSION.—VOTES RESTRÉS!

Mardi, 8 juin.
M. Terrill avait soumis à la chambre, il y a déjà de cela plusieurs mois, un bill pour donner une banque au comté de Stanstead. M. Hincks s'était, à plusieurs reprises, prononcé énergiquement contre ce bill, voulant, coûte que coûte, imposer au pays la loi de 1850, lorsque du même coup il permettait aux banques chartées d'augmenter leurs capitaux, sans les soumettre au système nouveau.

Hier, M. Terrill proposa la mise en comité de son bill. Mais M. Hincks, à la suite de longs débats, voulut en faire rejeter la première clause. Il fut battu et battu surtout par ses propres amis. Humilié de se voir abandonné de ses amis après tant d'efforts pour leur faire comprendre que la mesure de M. Terrill était dangereuse dans ses conséquences et contraire à l'intérêt public, il fut indigné. Bienôt se répandit le bruit que le ministre allait résigner, que quelques-uns de ses membres l'avaient dit à des députés.

En effet, M. Hincks, le premier ministre, se leva et demanda solennellement à M. Terrill de permettre au comité de s'ajourner à un autre jour, en faisant à la chambre rapport de progrès. Il faisait comprendre que le vote du comité le forçait à prendre cette démarche.

Il renouvelait, à peu près, la démarche de son collègue M. Morin. M. Morin avait été trop prompt, trop peu réfléchi, il parait, car son chef M. Hincks lui fit valoir sa crise ministérielle, au sacrifice de sa dignité et de celle du gouvernement.

Hier, c'est M. Hincks lui-même qui, revenu de sa terreur, ravale avec une voracité effrayante, sa propre crise ministérielle.

Quelques-uns appellent cela simple résignation, résignation à un remède moins amer, après tout, qu'une résignation ministérielle, à lui.

La démarche de M. Hincks était solennelle, solennelle comme celle d'un homme d'état qui, comprenant, à la suite de plusieurs échecs, qu'il n'a plus la force morale dont il a besoin pour diriger la législation et l'administration du pays, se retire pour faire place à d'autres et à d'autres combinaisons plus heureuses.

Le prenant, la deux fois, à quatre ou cinq jours de distance et laissant sans résultat, c'était se dégrader dans l'opinion; c'était déclarer à la chambre et au pays, que ces deux démarches si graves dans leur nature, on ne les regardait que comme de simples tours de passe-passe, des expédients de théâtre, des coups de bâtons à la manière de Scapin, pour assouplir les épaules dorsales trop peu flexibles et trop peu ministérielles.

M. Hinks, qui s'était trompé dans les moyens, qui, dans cette circonstance, contre son habitude, s'est montré d'une maladresse incompréhensible, inexplicable; qui a dépassé en réflexion de beaucoup son collègue, M. Morin, qui a forcé ses amis à faire volte-face à leurs convictions, et à voter, sans desamparer, le pour et le contre, sur une même mesure, durant la même séance, durant la même discussion, et seulement à deux ou trois heures de distance; M. Hincks a réussi dans le résultat, et, après la batonnade, les soldats rebelles sont venus piteusement se ranger sous le drapeau du pouvoir. Le respect pour la dignité humaine, humiliée flétrie dans cette scène d'hier, nous commande de taire les noms...

Cependant, il est plus évident que jamais que la force morale du ministre actuel s'est évanouie, et il doit remercier sa bonne étoile que la session parlementaire arrive à sa fin. Des échecs si multipliés sont des signes infaillibles des temps.

Dans tous les cas, la leçon que M. Hincks a reçue lui restera longtemps gravée dans la mémoire, et, avant de faire une nouvelle crise ministérielle, il y pensera quelque peu.

Nous avons déjà condamné les voies de fait qui ont eu lieu à l'occasion du discours prononcé lundi au soir par Gavazzi; nous déplorons sincèrement les excès auxquels s'est portée en cette occasion, une petite partie des citoyens de cette ville. Nous pensons qu'il aurait mieux valu ne plus parler de cet événement dont, pour notre part, nous étions décidés à ne plus nous occuper; mais la Gazette de Québec d'hier au soir, ayant cru devoir revenir sur ce sujet, nous devons lui dire quelques mots en réponse.

Depuis la création des évêchés catholiques en Angleterre, la presse protestante du Canada n'a cessé de déverser l'injure et l'outrage sur le pape, le clergé catholique et le catholicisme; les colonnies les plus absurdes ont été répétées avec joie par cette presse, et la Gazette de Québec, n'a pas manqué parfois, de reproduire ces injures, ces outrages et ces calomnies. Depuis l'ouverture de la session, les catholiques ont entendu fréquemment, un député insulter le catholicisme et ses institutions, représenter les catholiques comme des imbéciles, des ignorants, des mendians, des hommes immoraux; la catholique Irlande a eu une large part dans les injures vomies par ce député. Est-il donc surprenant après cela que des Irlandais catholiques de Québec, irrités depuis longtemps par les injures de la presse protestante et de ce député, aient été saisis d'indignation et de colère à la vue de placards posés aux coins des rues, même sur les murs des églises catholiques, appelant en termes offensants, les citoyens de cette ville à aller écouter, en payant trente sols par tête, une dégoûtante diatribe contre le papiisme? Si les protestants de Québec désiraient goûter le charitable plaisir d'entendre les injures vomies par le renégat Gavazzi contre les catholiques, c'était leur droit; mais ils devaient prendre ce noble amusement en famille, et ne pas inviter les citoyens de Québec à se réunir dans une église, dont le sanctuaire, comme l'appelle

la Gazette de Québec, a été pour l'occasion métamorphosé en théâtre. Ils devaient prévoir que des catholiques, parlant la langue anglaise, se rendraient à cette invitation; ils devaient prévoir que les outrages et les injures vomies par Gavazzi étaient tels, que suivant l'opinion de beaucoup de protestants, il était impossible pour un catholique de les entendre, sans sentir son sang bouillir dans ses veines.
Nous le répétons, nous déplorons les excès causés par l'apparition parmi nous de cet aventurier, parti après avoir jeté parmi les citoyens de Québec, la semence prolifique des animosités religieuses. Mais à qui la faute? Quand les catholiques se sont-ils permis d'insulter publiquement, dans leurs églises ou ailleurs, à la croyance de leurs frères séparés, comme ils appellent les protestants? Jamais, et nous défions qui que ce soit de prouver que notre avancé soit faux. Au contraire, les catholiques souvent insultés, outragés par des fanatiques, par des sociétés religieuses protestantes, dont les rapports publiés dans les journaux protestants, n'étaient qu'un tissu d'outrages et de calomnies à l'adresse des catholiques, ont toujours patiemment enduré ces attaques gratuites sans user de représailles. Nous prions, à notre tour, le rédacteur de la Gazette de Québec de vouloir réfléchir sur ce fait incontestable; et s'il le nie, nous citerons pour le prouver l'autorité du rédacteur de la Gazette.
Nous nous que M. Brown ait injurié les protestants, comme Gavazzi les catholiques. M. Brownson est un homme d'un génie supérieur qui a attaqué le protestantisme avec les armes puissantes de la logique; Gavazzi, au contraire, injurie, outrage, calomnie, mais il ne raisonne pas. M. Brownson est un homme sincère, un logicien puissant; Gavazzi, est un charlatan qui cherche à faire fortune aux dépens des gens crédules et des dupes qui vont l'écouter. Il fait son métier, et rien de plus.

Le Conseil législatif.—Le bill de la représentation.

Le bill de la représentation, intitulé "Acte pour autoriser la formation d'une Compagnie pour construire un chemin de fer sur la rive Nord du fleuve Saint-Laurent, de la cité de Québec à la cité de Montréal, en y joignant un autre point convenable sur tout chemin de fer conduisant de Montréal, aux villes de l'Ouest de cette province." La somme de cent vingt-cinq mille louis du fonds d'une Compagnie pour construire un chemin de fer, qui sera appelé le "Chemin de Fer de la Rive Nord," pour relier la cité de Québec, dans une ligne aussi directe que possible, avec le chemin de fer projeté qui doit aller de la cité de Montréal vers l'Ouest, a été soumise par trente parties distinctes et plus; le Maire et les Conseillers de la cité de Québec convoquèrent pour le présent avis conformément au dit acte, une assemblée générale des souscripteurs de ce chemin de fer, laquelle assemblée se tiendra en l'Hôtel-de-Ville, en la cité de Québec, MERCREDI, le PREMIER jour de JUIN prochain, à DEUX heures après midi, pour l'élection de neuf directeurs suivant la loi.

U. J. TESSIER, Maire de Québec.
F. X. GARNEAU, Greffier de la cité.

A une assemblée générale des souscripteurs du chemin de fer de la rive Nord du fleuve St. Laurent, convoquée pour aujourd'hui, ce premier de juin, à deux heures après-midi, mil huit cent cinquante-trois, à l'hôtel-de-ville de la cité de Québec, par annonce publiée au moins trois fois dans les langues française et anglaise, dans trois ou plus des journaux-nouvelles publiés dans la dite cité, pour élire neuf directeurs au désir de l'acte de la législation de cette province, cité dans l'annonce ci-dessus.

Son honneur le maire de Québec a présidé, et le greffier de la cité a rempli les fonctions de secrétaire.
Lecture faite par Son Honneur de l'annonce ci-dessus et des parties de l'acte précité ayant rapport à la première élection des directeurs de l'entreprise, Napoléon Casault et Robert Symes, écuyers, ont été choisis pour faire le dépouillement du scrutin.

Il a été ensuite procédé à la votation; laquelle, dépouillement fait par les dits scrutateurs, a donné à William Hedley Anderson, 3,565 voix; Narcisse Fortunat Belleau, 3,351 do; Joseph Cauchon, 2,645 do; François Evanturel, 2,091 do; Weston Hunt, 1,783 do; Gustave Joly, 3,306 do; J. McDougall, 2,033 do; Angus McDonald, 3,464 do; George H. Simard, 2,541 do; George Okill Stuart, 3,428 do; Pierre J. O. Chauveau, 951 do; William Stevenson, 1,064 do; William Smith Sewell, 1,204 do; J. Hale, 198 do; F. Baby, 274 do; Narcisse Faucher, 189 do; Andrew Stuart, 136 do; H. J. Nod, 27 do; M. Pollet, 123 do; Henry Black, 5 do; M. Cassels, 5 do; J. H. Anderson, 15 do; M. Rénéau, 10 do; Dr. Jos. Morrin, 4 do; F. X. Paradis, 2 do; M. Laurie, 4 do; M. Scott, 6 do; U. J. Tessier, 2 do; le procureur-général Drummond, 2 do.

En conséquence, William Hedley Anderson, Angus McDonald, George Okill Stuart, Narcisse Fortunat Belleau, Gustave Joly, Joseph Cauchon, George H. Simard, François Evanturel et J. McDougall, écuyers, ayant réuni la majorité des voix des souscripteurs présents du dit chemin de fer, en ont été déclarés directeurs suivant la loi.

M. Larose, secondé par M. Vallée, a proposé et il a été
Résolu.—Que le 131e rapport du comité du feu soit pris en considération ce soir, comme le premier ordre du jour.

L'ordre du jour étant appelé:
Lu le dit rapport, lequel a été mis aux voix et passé. En conséquence, il a été
Résolu.—Que la soumission de M. François Drouin, pour l'exécution des changements à faire au magasin de pompe de la corporation, rue St. Joseph de cette cité, soit acceptée comme étant la plus basse et la plus avantageuse.

Du consentement du conseil, lu le 103e rapport du comité de police, lequel a été mis aux voix et adopté. En conséquence, il a été
Résolu.—Que les certificats de Michael Stapleton, Cap-blan, Martin Battle, rue Champlain, et Thomas Smith, rue du Cul-de-sac, pour licences d'auberge, soient confirmés; et que ceux de la veuve Rosalie Jobin, rue St. Jean, John Coyne, rue d'Argigny et Magloire Bolduc, soient rejetés.

Le 209e rapport du comité des finances a été renvoyé au comité spécial des salaires.
Lu le 129e rapport du comité du feu, lequel étant mis aux voix, M. Hall, secondé par M. Rhéaume, a proposé,
Que les compagnies de pompiers Nos. 9 et 10 reçoivent la somme de vingt-cinq louis chaque pour une année, laquelle a commencé le premier mai dernier.

Laquelle motion a été passée après division de 9 contre 4, savoir:
Pour:
MM. Connolly, Maguire, Lepper, Alley, Sewell (W. S.), Anderson, Vallée, Hall, Rhéaume,—(9.)
Contre:
MM. McDonald, Morrin, Larose, Sewell, (Dr.)—(4.)

Alors le dit rapport a été adopté tel qu'amendé, et il a été
Résolu.—1. Que les compagnies de pompiers Nos. 9 et 10 recevraient vingt-cinq louis chacune pour une année, laquelle a commencé le 1er mai dernier.
2. Que la demande du capitaine Byrnes, de la compagnie No. 5, d'un nouveau magasin de pompe, ne peut être accordée, vu qu'on n'aura pas besoin probablement de sa pompe lorsque l'aqueduc sera fini.
3. Que la permission soit donnée au capitaine Gamache, de la compagnie de pompiers No. 10, d'occuper le haut du magasin de pompes de sa compagnie, en par lui s'obligeant de remettre les lieux au premier ordre du comité du feu de ce conseil.

Lu le 238e rapport du comité des chemins, lequel étant mis aux voix, M. Connolly, secondé par M. Larose, a proposé et il a été
Résolu.—Que la considération du 238e rapport du comité des chemins soit ajournée à la prochaine séance de ce conseil.
Ajourné.

AVIS DE MOTION.
L'honorable M. Drummond—Jeudi prochain—comité général pour prendre en considération les résolutions suivantes:
1. Qu'il est expédient, que tous les deniers provenant des droits de licences d'encaens et encauteurs, et aussi, tous les droits et tous les deniers provenant des licences pour vendre des liqueurs spiritueuses, vineuses ou fermentées en détail, en lieux autres que des lieux d'entretien public, communément appelés licences d'auberge ou de magasin, dans le Bas-Canada, soient appropriés aux fins d'utilité locale, dans cette section de la province.
2. Que des comptes séparés de tous les deniers provenant des sources de revenu susdites, soient tenus par le receveur-général, afin qu'ils puissent être appropriés à telles fins locales qui pourront ci-après être déterminées par la législature.

Corporation de Québec.
SÉANCE SPÉCIALE DU CONSEIL DE VILLE.
3 Juin 1853.
Présents, son honneur le maire;
MM. Hall, Anderson, Lepper, Alley, Sewell (W. S.), Connolly, Morrin, Rhéaume, Leo.
Le procès-verbal de la dernière séance a été adopté.

Présenté une lettre de Félix Fortier, écuyer, du département des terres de la couronne, touchant le prolongement de la rue St. Jacques, quartier St. Pierre.—Renvoyé au comité des chemins.

Présenté les états des sommes reçues par les clubs de marché de cette ville, en mai dernier, savoir:
Marché de la Basse-Ville..... £55 5 3
" Haute-Ville..... 31 0 0
" Saint-Paul..... 5 3 7

Présenté l'état mensuel de recettes et paiements du trésorier pour le mois de mai dernier.

Présenté les 245e et 246e rapports du comité des chemins.
Présenté le 131e rapport du comité du feu.
Présenté le 31e rapport du comité de l'aqueduc.
Présenté le procès-verbal de l'assemblée générale des souscripteurs du chemin de fer de la rive Nord, tenue le premier de ce mois, pour l'élection des directeurs, lequel est comme suit:—
AVIS PUBLIC.
CHEMIN DE FER DE LA RIVE NORD.
HOTEL-DE-VILLE, Québec, 21 mai 1853.

ATTENDU que, conformément à l'acte passé dans la seizième année du règne de Sa Majesté la Reine Victoria, chapitre 100, intitulé: "Acte pour autoriser la formation d'une Compagnie pour construire un chemin de fer sur la rive Nord du fleuve Saint-Laurent, de la cité de Québec à la cité de Montréal, en y joignant un autre point convenable sur tout chemin de fer conduisant de Montréal, aux villes de l'Ouest de cette province." La somme de cent vingt-cinq mille louis du fonds d'une Compagnie pour construire un chemin de fer, qui sera appelé le "Chemin de Fer de la Rive Nord," pour relier la cité de Québec, dans une ligne aussi directe que possible, avec le chemin de fer projeté qui doit aller de la cité de Montréal vers l'Ouest, a été soumise par trente parties distinctes et plus; le Maire et les Conseillers de la cité de Québec convoquèrent pour le présent avis conformément au dit acte, une assemblée générale des souscripteurs de ce chemin de fer, laquelle assemblée se tiendra en l'Hôtel-de-Ville, en la cité de Québec, MERCREDI, le PREMIER jour de JUIN prochain, à DEUX heures après midi, pour l'élection de neuf directeurs suivant la loi.

U. J. TESSIER, Maire de Québec.
F. X. GARNEAU, Greffier de la cité.

A une assemblée générale des souscripteurs du chemin de fer de la rive Nord du fleuve St. Laurent, convoquée pour aujourd'hui, ce premier de juin, à deux heures après-midi, mil huit cent cinquante-trois, à l'hôtel-de-ville de la cité de Québec, par annonce publiée au moins trois fois dans les langues française et anglaise, dans trois ou plus des journaux-nouvelles publiés dans la dite cité, pour élire neuf directeurs au désir de l'acte de la législation de cette province, cité dans l'annonce ci-dessus.

Son honneur le maire de Québec a présidé, et le greffier de la cité a rempli les fonctions de secrétaire.
Lecture faite par Son Honneur de l'annonce ci-dessus et des parties de l'acte précité ayant rapport à la première élection des directeurs de l'entreprise, Napoléon Casault et Robert Symes, écuyers, ont été choisis pour faire le dépouillement du scrutin.

Il a été ensuite procédé à la votation; laquelle, dépouillement fait par les dits scrutateurs, a donné à William Hedley Anderson, 3,565 voix; Narcisse Fortunat Belleau, 3,351 do; Joseph Cauchon, 2,645 do; François Evanturel, 2,091 do; Weston Hunt, 1,783 do; Gustave Joly, 3,306 do; J. McDougall, 2,033 do; Angus McDonald, 3,464 do; George H. Simard, 2,541 do; George Okill Stuart, 3,428 do; Pierre J. O. Chauveau, 951 do; William Stevenson, 1,064 do; William Smith Sewell, 1,204 do; J. Hale, 198 do; F. Baby, 274 do; Narcisse Faucher, 189 do; Andrew Stuart, 136 do; H. J. Nod, 27 do; M. Pollet, 123 do; Henry Black, 5 do; M. Cassels, 5 do; J. H. Anderson, 15 do; M. Rénéau, 10 do; Dr. Jos. Morrin, 4 do; F. X. Paradis, 2 do; M. Laurie, 4 do; M. Scott, 6 do; U. J. Tessier, 2 do; le procureur-général Drummond, 2 do.

En conséquence, William Hedley Anderson, Angus McDonald, George Okill Stuart, Narcisse Fortunat Belleau, Gustave Joly, Joseph Cauchon, George H. Simard, François Evanturel et J. McDougall, écuyers, ayant réuni la majorité des voix des souscripteurs présents du dit chemin de fer, en ont été déclarés directeurs suivant la loi.

M. Larose, secondé par M. Vallée, a proposé et il a été
Résolu.—Que le 131e rapport du comité du feu soit pris en considération ce soir, comme le premier ordre du jour.

L'ordre du jour étant appelé:
Lu le dit rapport, lequel a été mis aux voix et passé. En conséquence, il a été
Résolu.—Que la soumission de M. François Drouin, pour l'exécution des changements à faire au magasin de pompe de la corporation, rue St. Joseph de cette cité, soit acceptée comme étant la plus basse et la plus avantageuse.

Du consentement du conseil, lu le 103e rapport du comité de police, lequel a été mis aux voix et adopté. En conséquence, il a été
Résolu.—Que les certificats de Michael Stapleton, Cap-blan, Martin Battle, rue Champlain, et Thomas Smith, rue du Cul-de-sac, pour licences d'auberge, soient confirmés; et que ceux de la veuve Rosalie Jobin, rue St. Jean, John Coyne, rue d'Argigny et Magloire Bolduc, soient rejetés.

Le 209e rapport du comité des finances a été renvoyé au comité spécial des salaires.
Lu le 129e rapport du comité du feu, lequel étant mis aux voix, M. Hall, secondé par M. Rhéaume, a proposé,
Que les compagnies de pompiers Nos. 9 et 10 reçoivent la somme de vingt-cinq louis chaque pour une année, laquelle a commencé le premier mai dernier.

Laquelle motion a été passée après division de 9 contre 4, savoir:
Pour:
MM. Connolly, Maguire, Lepper, Alley, Sewell (W. S.), Anderson, Vallée, Hall, Rhéaume,—(9.)
Contre:
MM. McDonald, Morrin, Larose, Sewell, (Dr.)—(4.)

Alors le dit rapport a été adopté tel qu'amendé, et il a été
Résolu.—1. Que les compagnies de pompiers Nos. 9 et 10 recevraient vingt-cinq louis chacune pour une année, laquelle a commencé le 1er mai dernier.
2. Que la demande du capitaine Byrnes, de la compagnie No. 5, d'un nouveau magasin de pompe, ne peut être accordée, vu qu'on n'aura pas besoin probablement de sa pompe lorsque l'aqueduc sera fini.
3. Que la permission soit donnée au capitaine Gamache, de la compagnie de pompiers No. 10, d'occuper le haut du magasin de pompes de sa compagnie, en par lui s'obligeant de remettre les lieux au premier ordre du comité du feu de ce conseil.

Lu le 238e rapport du comité des chemins, lequel étant mis aux voix, M. Connolly, secondé par M. Larose, a proposé et il a été
Résolu.—Que la considération du 238e rapport du comité des chemins soit ajournée à la prochaine séance de ce conseil.
Ajourné.

AVIS DE MOTION.
L'honorable M. Drummond—Jeudi prochain—comité général pour prendre en considération les résolutions suivantes:
1. Qu'il est expédient, que tous les deniers provenant des droits de licences d'encaens et encauteurs, et aussi, tous les droits et tous les deniers provenant des licences pour vendre des liqueurs spiritueuses, vineuses ou fermentées en détail, en lieux autres que des lieux d'entretien public, communément appelés licences d'auberge ou de magasin, dans le Bas-Canada, soient appropriés aux fins d'utilité locale, dans cette section de la province.
2. Que des comptes séparés de tous les deniers provenant des sources de revenu susdites, soient tenus par le receveur-général, afin qu'ils puissent être appropriés à telles fins locales qui pourront ci-après être déterminées par la législature.

Corporation de Québec.
SÉANCE SPÉCIALE DU CONSEIL DE VILLE.
3 Juin 1853.
Présents, son honneur le maire;
MM. Hall, Anderson, Lepper, Alley, Sewell (W. S.), Connolly, Morrin, Rhéaume, Leo.
Le procès-verbal de la dernière séance a été adopté.

Présenté une lettre de Félix Fortier, écuyer, du département des terres de la couronne, touchant le prolongement de la rue St. Jacques, quartier St. Pierre.—Renvoyé au comité des chemins.

Présenté les états des sommes reçues par les clubs de marché de cette ville, en mai dernier, savoir:
Marché de la Basse-Ville..... £55 5 3
" Haute-Ville..... 31 0 0
" Saint-Paul..... 5 3 7

Présenté l'état mensuel de recettes et paiements du trésorier pour le mois de mai dernier.

Le télégraphe sous-marin a été posé entre Donaghadee (en Irlande) et (Port Patrick en Ecosse)?
L'exposition de Dublin attire 5000 visiteurs par jour. La reine doit la visiter prochainement.
FRANCE.—L'empereur et l'impératrice sont allés résider à Saint-Cloud.
Les nouvelles de Constantinople ont causé une violente agitation à la bourse, et cette agitation a été augmentée par de faux rapports que les troupes russes étaient entrées en Turquie. Cependant on croyait généralement que Napoléon avait déclaré au ministre russe que, quelque désir qu'il eût de maintenir la paix en Europe, il n'hésiterait pas à changer de politique si la Russie prenait des mesures hostiles à la France et à l'Orient.
Des dépêches de l'amiral français, datées de Cailla le 10 avril, disent qu'il allait faire voile avec deux bâtiments pour Guayaquil dans le but de demander réparation au gouvernement de l'Équateur. Des lettres particulières disaient qu'Urbina était favorable aux demandes de la France.
John W. Brett a obtenu un concession pour 500 ans (?) d'un télégraphe sous-marin de la France à l'Algérie.
Le duc de Gènes était à Paris.
HOLLANDE.—Le nouveau gouvernement aura une majorité de 25 voix dans la seconde chambre.
Il n'a pas encore été reçu de réponse à la note envoyée par le gouvernement au Saint-Siège. En attendant, les prélats catholiques ne restent pas inactifs.
ESPAGNE.—La Gazette de Madrid publie le tarif réformé embrassant 456 articles qui sont maintenant exempts de droits.
SUISSE.—Le chargé-d'affaires d'Autriche a notifié au gouvernement fédéral que l'Autriche, convaincue de l'inutilité de négociations ultérieures avec la Suisse, lui avait ordonné de demander le rappel de l'envoyé suisse à Vienne. M. Stinger est en conséquence rappelé et les relations diplomatiques sont complètement interrompues. L'attitude courtoise de la Suisse attire l'attention.
A la date des derniers avis de Berne, qui vont jusqu'au 23, le conseil n'avait pas fait d'autre démarche que de rappeler l'envoyé.
ITALIE.—Des lettres de Milan disent que la commission autrichienne d'enquête qui siège maintenant a failli complètement à établir aucune preuve que les émigrés lombards en Sardaigne eussent trempé dans la révolte récente.
AUTRICHE.—Les rois de Prusse et de Belgique sont partis de Vienne pour s'en retourner chez eux par Dresde.
Le mariage projeté du duc de Brabant avec l'archiduchesse Marie-Henriette, a causé beaucoup de satisfaction à Vienne. On s'attend que lorsque le jeune duc aura acquis assez d'expérience politique, le roi Léopold, son père, abdiquera en sa faveur et amènera ainsi l'Autriche indirectement aux portes de la France.
TURQUIE.—La Porte a rejeté l'ultimatum russe.
Le prince Menschikoff s'est embarqué à Constantinople sur un vaisseau de guerre russe pour Odessa.
L'ambassadeur de France avait envoyé l'ordre à la flotte française de se rendre aux Dardanelles; on suppose que c'était pour empêcher la Russie de s'emparer du détroit ou de le passer; mais à la date du 20 mai la flotte française était encore à Salamine.
La flotte anglaise était encore à Mada (Malte?) le 18, attendant des renforts d'Angleterre.
Des dépêches à l'amiral anglais disent que Menschikoff restait à bord d'un bâtiment à vapeur et avait donné à la Porte encore quatre jours pour réfléchir, en la menaçant, si l'ultimatum était rejeté, de se retirer définitivement.
Reschid-Pacha, l'habile homme d'état anti-russe, est nommé ministre des affaires étrangères.
Une dépêche télégraphique du 19, reçue à Paris, confirme l'annonce de la rupture des relations diplomatiques et ajoute: "Les troupes russes reçoivent des renforts; la situation paraît critique."
Le brick turc Selim était parti de Constantinople avec des ordres importants pour le gouverneur de Jérusalem et pour le consul français de cette ville.
Les sujets russes sont placés sous la protection de l'ambassadeur danois.
On dit que la flotte française a reçu la permission de passer les Dardanelles.

ARRIVAGES.
3 Juin.
Barque Neptune, Figueux, 22 avril de Newcastle, à LeMesurier & Cie., ratures pour chemins de fer,—pilote Frs. Dumas.
—Don, Tullock, 2 do de Newcastle, à ordre, charbon,—pilote Ruben Côté.
—Héroïne, Meldrum, 11 do de Glasgow, à H. & E. Burstall, fer,—pilote Benoit Normand.
—Paragon, Cottler, 18 do de Havre Grace, à LeMesurier & Cie., cargaison générale,—pilote Ant. Labrecque.
—Alfred, Jacobson, 17 do de Newcastle, à LeMesurier & Cie., ratures pour chemins de fer, 6 passagers,—pilote Jean Marcoux.
—Greenville Bay, Atkinson, 6 do de Newcastle, à Levey & Cie., charbon,—pilote Edouard Grasset.
—Briek Thomas, Hubbs, 2 do de Hall, à ordre, cargaison générale, 12 passagers,—pilote Marcel Côté.
—Beaver, Shields, 14 do de Sunderland, à LeMesurier & Cie., charbon,—pilote Alexis Delisle.
—Empress, Eversen, 16 do de Newcastle, à LeMesurier & Cie., charbon,—pilote Joseph Lapointe.
—Golette Highland Maid, Bernier, — de Miramichi, à ordre, lest.
—Barque Elizabeth, Pugsley, — de New-York, à ordre, cargaison générale.
—4—
—Barque Nordcap, Otto, 13 avril de Havre et Grace, à Benson & Cie., lest,—pilote Joseph Raymond.
—Alert, Burke, 22 mai de New-York, à A. Gilmour & Cie., lest.
—Otilia, Christensen, 25 avril de Cardiff, à ordre, fer,—pilote Chas. Bernier.
—Briek Percy, Dunn, 15 do de Sunderland, à C. Poston & fils, charbon,—pilote Pierre Laprise.
—Perceval, Davison, 18 do de Newcastle, à A. Joseph & Cie., charbon,—pilote Louis Asselin.
—John Brown, Gascoigne, 15 do de Waterford, à Pemberton, lest,—pilote Narcisse Clavel.
—Eagle, Gascoigne, 21 do de Waterford, à Pemberton, lest,—pilote Louis Crépeau.
—Liberty, Ellison, 15 do de Plymouth, à A. & D. Ritchie & Cie., lest,—pilote Eusebe Thivierge.
—Transport Santipere, — de Gibraltar, avec une division du 26e régiment.
—Navire Hoppet, Schrocher, 4 avril de Bergen, à ordre, lest,—pilote Pascal Dick.
—Jane Glavin, Simpson, 21 avril de Liverpool, à ordre, cargaison générale, 36 passagers,—pilote Louis Lyprie.
—Pilgrim, Richardson, 23 do de Liverpool, à J. Tibbits, charbon et sel,—pilote Régis Ménard.
—Maranham, Clarke, 17 avril de Newcastle, à Galt & Crawford, charbon,—pilote J. Bte. Asselin.
—Barque Alchymist, Deuty, 51 jours de Falmouth, à G. W. Chabon, lest,—pilote J. Bte. Talbot.
—Belle, Eison, 25 avril de Cardiff, à LeMesurier & Cie., fer,—pilote Barthélemy Lachance.
—Lord Siltmouth, Dew, 7 avril de Londres, à Pemberton frères, fer, etc.,—pilote Isaac Forbes.
—Water Lily, Young, 27 avril de Liverpool, à ordre, cargaison générale, 8 passagers de chambre,—pilote Thomas Dunford.
—Royal Adelaide, White, 23 avril de Liverpool, à C. E. Levey & Cie., sel,—pilote Frs. Baquet dit Lam

Lion, Morrison, 16 de d'Aberdeen, à ordre, lest, pilote Wm. Russell.
Retreat, Gray, 1er d'Alloa, à A. Gilmour & Cie, charbon, etc., pilote Regule Benoit.

Navire Lady Peel, Johns, 21 mai de New-York, à ordre, lest, pilote Alexis Roy.
Colonist, Alexander, 8 de d'Halifax, à Pemberton, lest, pilote Louis-Cottin Dugal.

Barque Concordia, Perriam, 13 avril de Newport, à Harris, Law & Cie, fer, pilote J. Ble. Patoine.

Barque Thompson, Barton, 10 de de Worthington, à ordre, charbon et marchandises, pilote Pierre Gagneau.

Barque Hamilton, Danielson, 19 de de Norway, à ordre, lest, pilote Henry Noel.

Snow Vesper, Bennett, 8 de de Newcastle, à J. Tibbits, charbon, pilote Pierre Ross.

CERTIFICAT D'UN MÉDECIN. Une autre cure merveilleuse des Bitters oxigénés.

MM. Reed, Bates et Austin, 11 et y en environ un an, j'ai beaucoup souffert d'une affection de cœur, que je considérais comme maladie chronique.

DECES. En cette ville ce matin, à l'âge de 27 ans et deux mois, après une douloureuse maladie de cinq mois.

BANQUE DE QUEBEC. 9 juin 1853. AVIS est par le présent donné que les livres sont maintenant ouverts à cette banque pour recevoir les noms des souscripteurs au nouveau fonds capital.

Briques de Yamaska à vendre. 30,000 BRIQUES, petites et grandes dimensions, livrables à flot, si l'on achète aujourd'hui.

Poterie et manufacture de briques de Yamaska. EN réception: Jarres, Plats, Bols, Salières, Boutelles à encre, Jardinières, Théières, Somnets de cheminées, etc., etc.

PAR BREVET. F. S. CLEAVERS, LE SEUL INVENTEUR ET LE SEUL MANUFACTUREUR DU SAVON-MIEL.

PETER POULIN, 35, RUE SAINT-JEAN, SON UNIQUE AGENT A QUÉBEC.

LE SAVON-MIEL à barbe de F. S. CLEAVERS; est un savon de Windsor, triplement parfumé au musc, en forme de pain, ou Savon d'été; Savon camphré ou Savon d'hiver; vieux Savon brun de Windsor, etc., etc., etc.

SON SEUL AGENT POUR LA NOUVELLE ET ÉLÉGANTE PARFUMERIE DERIMMEL, SAVOIR: Extrait de fleurs du printemps, parfum délicieux pour mouchoirs.

PERDUE, IL y a environ 4 semaines, de l'Eglise St. Roch, en passant par la rue St. Joseph et la rue Craig, jusqu'à la fusion de cette dernière rue avec la rue St. Valier, UNE PAIRE DE LUNETTES montées en argent.

PERDUE, LA FEUILLE DU BRICK FAME, capitaine LOUIS BERNIER, sur la route depuis le Cap. Saint-Ignace jusqu'à la Pointe-Lévy.

EN DEBARQUEMENT D'abord le vaisseau la Virginie, de Saint-Jean de Terrebonne, 560 QUARTS HARENG ouvert n° 1, 200 barriques Huile pale de Lou-Marine.

AVIS PUBLIC. NOUS les soussignés, Franc-Tenanciers du comté de Québec, requerrions une ASSEMBLÉE PUBLIQUE des Franc-Tenanciers du dit comté de Québec, à l'Hôtel-de-Ville, dans la cité de Québec, MARDI, le 28 Juin courant, à UNE heure de l'après midi.

MAISON A LOUER. UNE MAISON à l'Ancienne-Lorette, de 40 pieds de front sur 30 de profondeur, située près du Moulin, à 5 ou 6 arpents de l'Eglise.

RAMONAGE DES CHEMINÉES. QUARTIER DU PALAIS. LE soussigné prend la liberté d'informer les occupants de maisons dans le QUARTIER DU PALAIS, que ses RAMONAGES leur feront une visite à commencer LUNDI, le 6 courant, et à continuer, si le temps le permet, dans le but de ramoner leurs cheminées.

A VENDRE, LE joli et rapide brigantin le LORD LOVAT, Josty, maître, jaugeant 80 tonneaux 1562-3,500, en bon ordre, sera VENDU à BAS PRIX, si l'acheteur se présente immédiatement.

FORGERON en réquisition. ON a besoin pour la campagne, d'un FORGERON familier avec les ouvrages de moulin.

Ligne Rouge. DÉPART de la Pointe-Lévy tous les jours à MIDI, de Saint-Thomas tous les jours à 7 heures du matin.—PRIX, 15 SOUS par lieue.

MAISON A LOUER. UNE MAISON à l'Ancienne-Lorette, de 40 pieds de front sur 30 de profondeur, située près du Moulin, à 5 ou 6 arpents de l'Eglise.

AVIS PUBLIC. NOUS les soussignés, Franc-Tenanciers du comté de Québec, requerrions une ASSEMBLÉE PUBLIQUE des Franc-Tenanciers du dit comté de Québec, à l'Hôtel-de-Ville, dans la cité de Québec, MARDI, le 28 Juin courant, à UNE heure de l'après midi.

MAISON A LOUER. UNE MAISON à l'Ancienne-Lorette, de 40 pieds de front sur 30 de profondeur, située près du Moulin, à 5 ou 6 arpents de l'Eglise.

RAMONAGE DES CHEMINÉES. QUARTIER DU PALAIS. LE soussigné prend la liberté d'informer les occupants de maisons dans le QUARTIER DU PALAIS, que ses RAMONAGES leur feront une visite à commencer LUNDI, le 6 courant, et à continuer, si le temps le permet, dans le but de ramoner leurs cheminées.

A VENDRE, LE joli et rapide brigantin le LORD LOVAT, Josty, maître, jaugeant 80 tonneaux 1562-3,500, en bon ordre, sera VENDU à BAS PRIX, si l'acheteur se présente immédiatement.

FORGERON en réquisition. ON a besoin pour la campagne, d'un FORGERON familier avec les ouvrages de moulin.

Ligne Rouge. DÉPART de la Pointe-Lévy tous les jours à MIDI, de Saint-Thomas tous les jours à 7 heures du matin.—PRIX, 15 SOUS par lieue.

MAISON A LOUER. UNE MAISON à l'Ancienne-Lorette, de 40 pieds de front sur 30 de profondeur, située près du Moulin, à 5 ou 6 arpents de l'Eglise.

AVIS PUBLIC. NOUS les soussignés, Franc-Tenanciers du comté de Québec, requerrions une ASSEMBLÉE PUBLIQUE des Franc-Tenanciers du dit comté de Québec, à l'Hôtel-de-Ville, dans la cité de Québec, MARDI, le 28 Juin courant, à UNE heure de l'après midi.

MAISON A LOUER. UNE MAISON à l'Ancienne-Lorette, de 40 pieds de front sur 30 de profondeur, située près du Moulin, à 5 ou 6 arpents de l'Eglise.

RAMONAGE DES CHEMINÉES. QUARTIER DU PALAIS. LE soussigné prend la liberté d'informer les occupants de maisons dans le QUARTIER DU PALAIS, que ses RAMONAGES leur feront une visite à commencer LUNDI, le 6 courant, et à continuer, si le temps le permet, dans le but de ramoner leurs cheminées.

A VENDRE, LE joli et rapide brigantin le LORD LOVAT, Josty, maître, jaugeant 80 tonneaux 1562-3,500, en bon ordre, sera VENDU à BAS PRIX, si l'acheteur se présente immédiatement.

FORGERON en réquisition. ON a besoin pour la campagne, d'un FORGERON familier avec les ouvrages de moulin.

Ligne Rouge. DÉPART de la Pointe-Lévy tous les jours à MIDI, de Saint-Thomas tous les jours à 7 heures du matin.—PRIX, 15 SOUS par lieue.

MAISON A LOUER. UNE MAISON à l'Ancienne-Lorette, de 40 pieds de front sur 30 de profondeur, située près du Moulin, à 5 ou 6 arpents de l'Eglise.

AVIS PUBLIC. NOUS les soussignés, Franc-Tenanciers du comté de Québec, requerrions une ASSEMBLÉE PUBLIQUE des Franc-Tenanciers du dit comté de Québec, à l'Hôtel-de-Ville, dans la cité de Québec, MARDI, le 28 Juin courant, à UNE heure de l'après midi.

Bureau de l'Inspecteur des Chemins. HOTEL-DE-VILLE, Québec, 7 juin 1853.

LE NOUVEAU QUAI du Havre du Palais sera loué par encan sur les lieux, MARDI, le 14 du courant, à 2 heures P. M., pour en jouir avec les droits de quaiage, suivant le règlement, jusqu'au PREMIER AVRIL 1854, avec un espace de cinquante pieds, mesure de la façade du dit quai.

BRITISH AMERICA ASSURANCE COMPANY. CAPITAL, ----- \$100,000.

BUREAU PRINCIPAL, TORONTO. GOUVERNEUR.—HON. W. ALLAN, DEPUTE-GOUVERNEUR.—G. P. RIDOUT, écuyer. M. P. P.

Bureau de l'Agence de Québec, quai des Indes. LE soussigné ayant accepté l'Agence de cette Compagnie, est maintenant prêt à prendre des RISQUES MARITIMES, sur bâtiments voyageant sur les mers et les eaux intérieures.

COLLEGE NAUTIQUE DU CANADA. LA MATRIE appropriée par le Gouvernement pour l'usage du Collège Nautique ayant subi les réparations nécessaires, cette institution sera bientôt ouverte pour la réception des étudiants, sous la direction de G. T. KINGSTON, éc. M. A. du Collège Caius, Cambridge.

VENTES par Encan. Par encan seront vendus, DEMAIN VENDREDI, le DIX du courant, aux magasins de ROBERT MITCHELL, rue Arthur: 95 BOUCAUTS SUCRE brillant de Porto Rico.

VENTE REMISE. EN conséquence de MARCHANDISES arrivées et qui n'ont pu être mises à terre à temps, la VENTE devant avoir lieu MARDI, chez M. W. S. HENDERSON, rue St. Paul, EST REMISE à MARDI, le QUATORZE du courant, à laquelle il sera offert un grand assortiment.

BAZAR D'ARTICLES DE FANTAISIE. Sous le Patronage de Son Excellence la Comtesse d'Elgin et Kincardine. LES Dames attachées à l'EGLISE LIBRE en cette ville, se proposent de tenir un BAZAR D'ARTICLES DE FANTAISIE à WOODFIELD, dans le mois d'AOUT.

UN MOULIN A SCIER, à l'embouchure de la Grande-Rivière Saguenay, avec deux jeux de 28 scies, trois roues circulaires, avec une dame attachée au moulin, et une autre servant comme réservoir pendant la sécheresse; aussi une manufacture de couchettes, une maison, un grand hangar; un quai spacieux, où peuvent accoster facilement les goélettes, et 200 acres de terre excellente. S'adresser à TESSIER et LEDROIT, Rue St. Pierre, Basse-Ville.

MAISON A LOUER. UNE MAISON à l'Ancienne-Lorette, de 40 pieds de front sur 30 de profondeur, située près du Moulin, à 5 ou 6 arpents de l'Eglise.

AVIS PUBLIC. NOUS les soussignés, Franc-Tenanciers du comté de Québec, requerrions une ASSEMBLÉE PUBLIQUE des Franc-Tenanciers du dit comté de Québec, à l'Hôtel-de-Ville, dans la cité de Québec, MARDI, le 28 Juin courant, à UNE heure de l'après midi.

MAISON A LOUER. UNE MAISON à l'Ancienne-Lorette, de 40 pieds de front sur 30 de profondeur, située près du Moulin, à 5 ou 6 arpents de l'Eglise.

RAMONAGE DES CHEMINÉES. QUARTIER DU PALAIS. LE soussigné prend la liberté d'informer les occupants de maisons dans le QUARTIER DU PALAIS, que ses RAMONAGES leur feront une visite à commencer LUNDI, le 6 courant, et à continuer, si le temps le permet, dans le but de ramoner leurs cheminées.

A VENDRE, LE joli et rapide brigantin le LORD LOVAT, Josty, maître, jaugeant 80 tonneaux 1562-3,500, en bon ordre, sera VENDU à BAS PRIX, si l'acheteur se présente immédiatement.

FORGERON en réquisition. ON a besoin pour la campagne, d'un FORGERON familier avec les ouvrages de moulin.

Ligne Rouge. DÉPART de la Pointe-Lévy tous les jours à MIDI, de Saint-Thomas tous les jours à 7 heures du matin.—PRIX, 15 SOUS par lieue.

MAISON A LOUER. UNE MAISON à l'Ancienne-Lorette, de 40 pieds de front sur 30 de profondeur, située près du Moulin, à 5 ou 6 arpents de l'Eglise.

AVIS PUBLIC. NOUS les soussignés, Franc-Tenanciers du comté de Québec, requerrions une ASSEMBLÉE PUBLIQUE des Franc-Tenanciers du dit comté de Québec, à l'Hôtel-de-Ville, dans la cité de Québec, MARDI, le 28 Juin courant, à UNE heure de l'après midi.

MAISON A LOUER. UNE MAISON à l'Ancienne-Lorette, de 40 pieds de front sur 30 de profondeur, située près du Moulin, à 5 ou 6 arpents de l'Eglise.

RAMONAGE DES CHEMINÉES. QUARTIER DU PALAIS. LE soussigné prend la liberté d'informer les occupants de maisons dans le QUARTIER DU PALAIS, que ses RAMONAGES leur feront une visite à commencer LUNDI, le 6 courant, et à continuer, si le temps le permet, dans le but de ramoner leurs cheminées.

A VENDRE, LE joli et rapide brigantin le LORD LOVAT, Josty, maître, jaugeant 80 tonneaux 1562-3,500, en bon ordre, sera VENDU à BAS PRIX, si l'acheteur se présente immédiatement.

FORGERON en réquisition. ON a besoin pour la campagne, d'un FORGERON familier avec les ouvrages de moulin.

Ligne Rouge. DÉPART de la Pointe-Lévy tous les jours à MIDI, de Saint-Thomas tous les jours à 7 heures du matin.—PRIX, 15 SOUS par lieue.

MAISON A LOUER. UNE MAISON à l'Ancienne-Lorette, de 40 pieds de front sur 30 de profondeur, située près du Moulin, à 5 ou 6 arpents de l'Eglise.

AVIS PUBLIC. NOUS les soussignés, Franc-Tenanciers du comté de Québec, requerrions une ASSEMBLÉE PUBLIQUE des Franc-Tenanciers du dit comté de Québec, à l'Hôtel-de-Ville, dans la cité de Québec, MARDI, le 28 Juin courant, à UNE heure de l'après midi.

MAISON A LOUER. UNE MAISON à l'Ancienne-Lorette, de 40 pieds de front sur 30 de profondeur, située près du Moulin, à 5 ou 6 arpents de l'Eglise.

RAMONAGE DES CHEMINÉES. QUARTIER DU PALAIS. LE soussigné prend la liberté d'informer les occupants de maisons dans le QUARTIER DU PALAIS, que ses RAMONAGES leur feront une visite à commencer LUNDI, le 6 courant, et à continuer, si le temps le permet, dans le but de ramoner leurs cheminées.

A VENDRE, LE joli et rapide brigantin le LORD LOVAT, Josty, maître, jaugeant 80 tonneaux 1562-3,500, en bon ordre, sera VENDU à BAS PRIX, si l'acheteur se présente immédiatement.

FORGERON en réquisition. ON a besoin pour la campagne, d'un FORGERON familier avec les ouvrages de moulin.

Ligne Rouge. DÉPART de la Pointe-Lévy tous les jours à MIDI, de Saint-Thomas tous les jours à 7 heures du matin.—PRIX, 15 SOUS par lieue.

MAISON A LOUER. UNE MAISON à l'Ancienne-Lorette, de 40 pieds de front sur 30 de profondeur, située près du Moulin, à 5 ou 6 arpents de l'Eglise.

AVIS PUBLIC. NOUS les soussignés, Franc-Tenanciers du comté de Québec, requerrions une ASSEMBLÉE PUBLIQUE des Franc-Tenanciers du dit comté de Québec, à l'Hôtel-de-Ville, dans la cité de Québec, MARDI, le 28 Juin courant, à UNE heure de l'après midi.

MAISON A LOUER. UNE MAISON à l'Ancienne-Lorette, de 40 pieds de front sur 30 de profondeur, située près du Moulin, à 5 ou 6 arpents de l'Eglise.

RAMONAGE DES CHEMINÉES. QUARTIER DU PALAIS. LE soussigné prend la liberté d'informer les occupants de maisons dans le QUARTIER DU PALAIS, que ses RAMONAGES leur feront une visite à commencer LUNDI, le 6 courant, et à continuer, si le temps le permet, dans le but de ramoner leurs cheminées.

A VENDRE, LE joli et rapide brigantin le LORD LOVAT, Josty, maître, jaugeant 80 tonneaux 1562-3,500, en bon ordre, sera VENDU à BAS PRIX, si l'acheteur se présente immédiatement.

FORGERON en réquisition. ON a besoin pour la campagne, d'un FORGERON familier avec les ouvrages de moulin.

Ligne Rouge. DÉPART de la Pointe-Lévy tous les jours à MIDI, de Saint-Thomas tous les jours à 7 heures du matin.—PRIX, 15 SOUS par lieue.

MAISON A LOUER. UNE MAISON à l'Ancienne-Lorette, de 40 pieds de front sur 30 de profondeur, située près du Moulin, à 5 ou 6 arpents de l'Eglise.

AVIS PUBLIC. NOUS les soussignés, Franc-Tenanciers du comté de Québec, requerrions une ASSEMBLÉE PUBLIQUE des Franc-Tenanciers du dit comté de Québec, à l'Hôtel-de-Ville, dans la cité de Québec, MARDI, le 28 Juin courant, à UNE heure de l'après midi.

MAISON A LOUER. UNE MAISON à l'Ancienne-Lorette, de 40 pieds de front sur 30 de profondeur, située près du Moulin, à 5 ou 6 arpents de l'Eglise.

RAMONAGE DES CHEMINÉES. QUARTIER DU PALAIS. LE soussigné prend la liberté d'informer les occupants de maisons dans le QUARTIER DU PALAIS, que ses RAMONAGES leur feront une visite à commencer LUNDI, le 6 courant, et à continuer, si le temps le permet, dans le but de ramoner leurs cheminées.

A VENDRE, LE joli et rapide brigantin le LORD LOVAT, Josty, maître, jaugeant 80 tonneaux 1562-3,500, en bon ordre, sera VENDU à BAS PRIX, si l'acheteur se présente immédiatement.

FORGERON en réquisition. ON a besoin pour la campagne, d'un FORGERON familier avec les ouvrages de moulin.

Ligne Rouge. DÉPART de la Pointe-Lévy tous les jours à MIDI, de Saint-Thomas tous les jours à 7 heures du matin.—PRIX, 15 SOUS par lieue.

Ventes par Encan. Par encan seront vendus, DEMAIN VENDREDI, le DIX du courant, aux magasins de ROBERT MITCHELL, rue Arthur: 95 BOUCAUTS SUCRE brillant de Porto Rico.

VENTE REMISE. EN conséquence de MARCHANDISES arrivées et qui n'ont pu être mises à terre à temps, la VENTE devant avoir lieu MARDI, chez M. W. S. HENDERSON, rue St. Paul, EST REMISE à MARDI, le QUATORZE du courant, à laquelle il sera offert un grand assortiment.

BAZAR D'ARTICLES DE FANTAISIE. Sous le Patronage de Son Excellence la Comtesse d'Elgin et Kincardine. LES Dames attachées à l'EGLISE LIBRE en cette ville, se proposent de tenir un BAZAR D'ARTICLES DE FANTAISIE à WOODFIELD, dans le mois d'AOUT.

UN MOULIN A SCIER, à l'embouchure de la Grande-Rivière Saguenay, avec deux jeux de 28 scies, trois roues circulaires, avec une dame attachée au moulin, et une autre servant comme réservoir pendant la sécheresse; aussi une manufacture de couchettes, une maison, un grand hangar; un quai spacieux, où peuvent accoster facilement les goélettes, et 200 acres de terre excellente. S'adresser à TESSIER et LEDROIT, Rue St. Pierre, Basse-Ville.

MAISON A LOUER. UNE MAISON à l'Ancienne-Lorette, de 40 pieds de front sur 30 de profondeur, située près du Moulin, à 5 ou 6 arpents de l'Eglise.

AVIS PUBLIC. NOUS les soussignés, Franc-Tenanciers du comté de Québec, requerrions une ASSEMBLÉE PUBLIQUE des Franc-Tenanciers du dit comté de Québec, à l'Hôtel-de-Ville, dans la cité de Québec, MARDI, le 28 Juin courant, à UNE heure de l'après midi.

MAISON A LOUER. UNE MAISON à l'Ancienne-Lorette, de 40 pieds de front sur 30 de profondeur, située près du Moulin, à 5 ou 6 arpents de l'Eglise.

RAMONAGE DES CHEMINÉES. QUARTIER DU PALAIS. LE soussigné prend la liberté d'informer les occupants de maisons dans le QUARTIER DU PALAIS, que ses RAMONAGES leur feront une visite à commencer LUNDI, le 6 courant, et à continuer, si le temps le permet, dans le but de ramoner leurs cheminées.

A VENDRE, LE joli et rapide brigantin le LORD LOVAT, Josty, maître, jaugeant 80 tonneaux 1562-3,500, en bon ordre, sera VENDU à BAS PRIX, si l'acheteur se présente immédiatement.

FORGERON en réquisition. ON a besoin pour la campagne, d'un FORGERON familier avec les ouvrages de moulin.

Ligne Rouge. DÉPART de la Pointe-Lévy tous les jours à MIDI, de Saint-Thomas tous les jours à 7 heures du matin.—PRIX, 15 SOUS par lieue.

MAISON A LOUER. UNE MAISON à l'Ancienne-Lorette, de 40 pieds de front sur 30 de profondeur, située près du Moulin, à 5 ou 6 arpents de l'Eglise.

AVIS PUBLIC. NOUS les soussignés, Franc-Tenanciers du comté de Québec, requerrions une ASSEMBLÉE PUBLIQUE des Franc-Tenanciers du dit comté de Québec, à l'Hôtel-de-Ville, dans la cité de Québec, MARDI, le 28 Juin courant, à UNE heure de l'après midi.

MAISON A LOUER. UNE MAISON à l'Ancienne-Lorette, de 40 pieds de front sur 30 de profondeur, située près du Moulin, à 5 ou 6 arpents de l'Eglise.

RAMONAGE DES CHEMINÉES. QUARTIER DU PALAIS. LE soussigné prend la liberté d'informer les occupants de maisons dans le QUARTIER DU PALAIS, que ses RAMONAGES leur feront une visite à commencer LUNDI, le 6 courant, et à continuer, si le temps le permet, dans le but de ramoner leurs cheminées.

A VENDRE, LE joli et rapide brigantin le LORD LOVAT, Josty, maître, jaugeant 80 tonneaux 1562-3,500, en bon ordre, sera VENDU à BAS PRIX, si l'acheteur se présente immédiatement.

FORGERON en réquisition. ON a besoin pour la campagne, d'un FORGERON familier avec les ouvrages de moulin.

Ligne Rouge. DÉPART de la Pointe-Lévy tous les jours à MIDI, de Saint-Thomas tous les jours à 7 heures du matin.—PRIX, 15 SOUS par lieue.

MAISON A LOUER. UNE MAISON à l'Ancienne-Lorette, de 40 pieds de front sur 30 de profondeur, située près du Moulin, à 5 ou 6 arpents de l'Eglise.

AVIS PUBLIC. NOUS les soussignés, Franc-Tenanciers du comté de Québec, requerrions une ASSEMBLÉE PUBLIQUE des Franc-Tenanciers du dit comté de Québec, à l'Hôtel-de-Ville, dans la cité de Québec, MARDI, le 28 Juin courant, à UNE heure de l'après midi.

MAISON A LOUER. UNE MAISON à l'Ancienne-Lorette, de 40 pieds de front sur 30 de profondeur, située près du Moulin, à 5 ou 6 arpents de l'Eglise.

RAMONAGE DES CHEMINÉES. QUARTIER DU PALAIS. LE soussigné prend la liberté d'informer les occupants de maisons dans le QUARTIER DU PALAIS, que ses RAMONAGES leur feront une visite à commencer LUNDI, le 6 courant, et à continuer, si le temps le permet, dans le but de ramoner leurs cheminées.

A VENDRE, LE joli et rapide brigantin le LORD LOVAT, Josty, maître, jaugeant 80 tonneaux 1562-3,500, en bon ordre, sera VENDU à BAS PRIX, si l'acheteur se présente immédiatement.

FORGERON en réquisition. ON a besoin pour la campagne, d'un FORGERON familier avec les ouvrages de moulin.

Ligne Rouge. DÉPART de la Pointe-Lévy tous les jours à MIDI, de Saint-Thomas tous les jours à 7 heures du matin.—PRIX, 15 SOUS par lieue.

MAISON A LOUER. UNE MAISON à l'Ancienne-Lorette, de 40 pieds de front sur 30 de profondeur, située près du Moulin, à 5 ou 6 arpents de l'Eglise.

AVIS PUBLIC. NOUS les soussignés, Franc-Tenanciers du comté de Québec, requerrions une ASSEMBLÉE PUBLIQUE des Franc-Tenanciers du dit comté de Québec, à l'Hôtel-de-Ville, dans la cité de Québec, MARDI, le 28 Juin courant, à UNE heure de l'après midi.

MAISON A LOUER. UNE MAISON à l'Ancienne-Lorette, de 40 pieds de front sur 30 de profondeur, située près du Moulin, à 5 ou 6 arpents de l'Eglise.

RAMONAGE DES CHEMINÉES. QUARTIER DU PALAIS. LE soussigné prend la liberté d'informer les occupants de maisons dans le QUARTIER DU PALAIS, que ses RAMONAGES leur feront une visite à commencer LUNDI, le 6 courant, et à continuer, si le temps le permet, dans le but de ramoner leurs cheminées.

A VENDRE, LE joli et rapide brigantin le LORD LOVAT, Josty, maître, jaugeant 80 tonneaux 1562-3,500, en bon ordre, sera VENDU à BAS PRIX, si l'acheteur se présente immédiatement.

FORGERON en réquisition. ON a besoin pour la campagne, d'un FORGERON familier avec les ouvrages de moulin.

Ligne Rouge. DÉPART de la Pointe-Lévy tous les jours à MIDI, de Saint-Thomas tous les jours à 7 heures du matin.—PRIX, 15 SOUS par lieue.

MAISON A LOUER. UNE MAISON à l'Ancienne-Lorette, de 40 pieds de front sur 30 de profondeur, située près du Moulin, à 5 ou 6 arpents de l'Eglise.

AVIS PUBLIC. NOUS les soussignés, Franc-Tenanciers du comté de Québec, requerrions une ASSEMBLÉE PUBLIQUE des Franc-Tenanciers du dit comté de Québec, à l'Hôtel-de-Ville, dans la cité de Québec, MARDI, le 28 Juin courant, à UNE heure de l'après midi.

MAISON A LOUER. UNE MAISON à l'Ancienne-Lorette, de 40 pieds de front sur 30 de profondeur, située près du Moulin, à 5 ou 6 arpents de l'Eglise.

RAMONAGE DES CHEMINÉES. QUARTIER DU PALAIS. LE soussigné prend la liberté d'informer les occupants de maisons dans le QUARTIER DU PALAIS, que ses RAMONAGES leur feront une visite à commencer LUNDI, le 6 courant, et à continuer, si le temps le permet, dans le but de ramoner leurs cheminées.

A VENDRE, LE joli et rapide brigantin le LORD LOVAT, Josty, maître, jaugeant 80 tonneaux 1562-3,500, en bon ordre, sera VENDU à BAS PRIX, si l'acheteur se présente immédiatement.

FORGERON en réquisition. ON a besoin pour la campagne, d'un FORGERON familier avec les ouvrages de moulin.

Ligne Rouge. DÉPART de la Pointe-Lévy tous les jours à MIDI, de Saint-Thomas tous les jours à 7 heures du matin.—PRIX, 15 SOUS par lieue.

MAISON A LOUER. UNE MAISON à l'Ancienne-Lorette, de 40 pieds de front sur 30 de profondeur, située près du Moulin, à 5 ou 6 arpents de l'Eglise.

AVIS PUBLIC. NOUS les soussignés, Franc-Tenanciers du comté de Québec, requerrions une ASSEMBLÉE PUBLIQUE des Franc-Tenanciers du dit comté de Québec, à l'Hôtel-de-Ville, dans la cité de Québec, MARDI, le 28 Juin courant, à UNE heure de l'après midi.

MAISON A LOUER. UNE MAISON à l'Ancienne-Lorette, de 40 pieds de front sur 30 de profondeur, située près du Moulin, à 5 ou 6 arpents de l'Eglise.

RAMONAGE DES CHEMINÉES. QUARTIER DU PALAIS. LE soussigné prend la liberté d'informer les occupants de maisons dans le QUARTIER DU PALAIS, que ses RAMONAGES leur feront une visite à commencer LUNDI, le 6 courant, et à continuer, si le temps le permet, dans le but de ramoner leurs cheminées.

A VENDRE, LE joli et rapide brigantin le LORD LOVAT, Josty, maître, jaugeant 80 tonneaux 1562-3,500, en bon ordre, sera VENDU à BAS PRIX, si l'acheteur se présente immédiatement.

FORGERON en réquisition. ON a besoin pour la campagne, d'un FORGERON familier avec les ouvrages de moulin.

EPICERIES FRAICHES! Epicerie Fraiches!!

LE SOUSSIGNÉ désire appeler l'attention du public sur son fonds d'Epicerie, lequel il vendra en GROS ET EN DÉTAIL, aux termes les plus raisonnables. Vous ses affaires sont conduites sur le principe strictement adhérent AU COMPTANT, il est en état de vendre le même article à plus bas prix qu'aucune maison de Québec.

Son fonds consiste en: Thé de choix, Sucre en pain, écrasé, et d'autre moins blanc, Amaraines et Saucés, Gingembre conservé, Homards idem, Café moulu frais, pour l'usage des familles, toujours prêt.

N. B.—Tous ordres de la campagne servis promptement et les articles soigneusement emballés et expédiés. Les détailliers seront approvisionnés aux termes les plus libéraux.

H. ROSS, Epicier, Rue des Fossés, Vis-à-vis l'école des Frères de la Doctrine Chrétienne, Québec, 9 juin, 1853.

IMPORTATIONS DU PRINTEMPS. ONT REÇU par les vapeurs Cunard, via Boston, et par des bâtiments dans le port, un ASSORTIMENT COMPLET de Marchandises seches de Fonds et de Fantaisie.

Il s'agit d'appeler une attention particulière sur les MARCHANDISES suivantes qu'ils offrent à un extrême BON MARCHÉ, savoir: Mousseline de laine, Draps d'Orléans et de Cobourg, Robes à la Bayadère, Robes de Mousseline et ottomanes riches, Indiennes imprimées, Cotons blancs à chemises, Toiles à draps et à essuie-mains, Bras, Gants, Dentelles, Parasols et Rubans, Draps, Casimires, Doekins et Tweeds, Châles longs et carrés, Mouches, etc., etc., etc.

COIN DES RUES HOPE ET FABRIQUE. On a besoin de commis à la vente immédiatement. Québec, 4 juin 1853

Bas élastiques sans couture contre les varices.

LES SOUSSIGNÉS prennent des ordres pour cet article et se chargent de le faire confectionner par Pinteur à Paris.

Ligne Rouge

ENTRE SAINT-THOMAS ET LA POINTE-LEVI. Les soussignés informent le public qu'ils ont rétabli cette ancienne ligne, ci-devant la propriété de feu Thomas Jones, éer.

HOTEL CANADA. H. GIRALDI. PREND la liberté d'annoncer à ses amis et au public en général qu'elle a loué cet établissement si longtemps et si avantageusement connu sous le nom de

HOTEL DU CANADA. H. G. à l'honneur d'annoncer que son salon pour rafraichissement est actuellement OUVERT et qu'elle est prête à recevoir ses amis, voyageurs, ouestiers et le public;

LE ROB VÉGÉTAL DU DR. BOYVEAU-LAFFECTEUR. Le seul autorisé, est bien supérieur aux sirops de cuisine et de salpêtre. Il affecte une cure radicale, sans mercure, de toutes affections de la peau, boutons, scrofules, conséquence de la gale, ulcères, et des symptômes résultant d'accouchements dans l'âge critique de femmes et des humeurs avides.

LIVRES NOUVEAUX. LES SOUSSIGNÉS viennent de recevoir par la Three Belle, les ouvrages suivants: Cosin—Mme. de Longueville, in-8. 10 10 0

100 PANIERS Bols à lait, garantis en bon ordre. GOODWIN FRERES. Québec, 7 mai 1853.

Malle Royale du Canada, SERVICE DES PAQUEBOTS Océaniques. (Sous Contrat du Gouvernement Provincial de Sa Majesté.)

Bottes et Bottines Françaises. BOTTES en cuir verni, en veau ciré, demi-bottes, do., Pantouffles etc., pour messieurs, Bottines en prunelle et cuir verni etc., bronzé, Pantouffles, Souliers de satin, etc., pour dames, reçues par la Three Belle, et en vente chez

Paniers d'Osier. GRAND assortiment de PANIERS pour marché, pour école, pour fleurs, etc., nouvellement reçus. En vente chez

Instruments de Musique. GUITARE, Clarinette, Flûtes avec 10 clef, en argent, Flageolet, Accordéon, Flûte, etc., des premières manufactures de Paris, maintenant en vente chez

Banque de l'Amérique britannique du Nord. LA Banque de l'Amérique britannique du Nord veut profiter jusqu'à une certaine limite de l'acte des Banques, a commencé l'émission de billets d'UNE et DEUX PIASTRES.

La manufacture de Marbres de Québec, N° 191, rue St. Jean, en dehors des murs, VIENT de recevoir un supplément de PIERRES DE PICTOU, propres aux monuments, pierres tumulaires, fonts baptismaux, etc.

Roues patentées à vendre. CES ROUES, manufacturées par M. Ed. ENNIS, de l'Islet, sont à VENDRE, à la Basse-Ville, à 30 p. cent au-dessous de la valeur.

Glace! Glace! Glace! LES SOUSSIGNÉS sont prêts à fournir aux familles de GLACE pendant l'été, à leurs taux ordinaires.

CHAPEAUX! CHAPEAUX!! CHAPEAUX!!!

New-York! Londres!! Paris!!! LES SOUSSIGNÉS reçoivent par l'Express, via New-York, un assortiment général de CHAPEAUX pour messieurs, jeunes gens et enfants, de New-York, Londres et Paris, qu'ils offrent en vente à une très petite réputation et sollicitent inspection de leur bon choix de Chapreaux, non-seulement de leurs anciennes pratiques, mais aussi par de nouvelles pratiques.

Changeement de domicile. MME. VVE. P. COUPURE a transporté son MAGASIN à la porte voisine du Dr. Moffat, rue Lamontagne, Basse-Ville.

CHAPEAUX DE SATIN. LES SOUSSIGNÉS viennent de recevoir par la voie des Etats-Unis, quelques caisses de CHAPEAUX FRANÇAIS, à la dernière mode de PARIS, CHAPEAUX ANGLAIS et AMERICAINS. Ils ont aussi en mains un choix très assorti de CASIMIR pour le printemps, et DRAPS fins. Le tout à VENDRE au plus bas prix, à leur MAGASIN de DÉTAIL, rue Sous-le-Fort, Basse-Ville.

AVIS AUX MERES. Trésor des Nourrices. CE n'est point un remède nouveau qu'on offre au public. Pendant de longues années, dans le district de Montréal, il s'est, petit à petit, introduit dans les familles et par ses seules qualités s'est acquis une popularité sans égale.

NOUVEL ETABLISSEMENT DE TAILLEUR. LE SOUSSIGNÉ prévient ses amis et le public en général, qu'il exécutera sous le plus court délai possible tous les ordres qu'on voudra bien lui confier, et de manière à rencontrer l'approbation de ceux qui voudront bien le favoriser de leur patronage.

AVIS. CHEMIN DE FER DU NORD. HÔTEL-DE-VILLE, Québec, 27 avril 1853. AVIS PUBLIC est par le présent donné que les LIVRES D'ACTION sont ouverts au bureau du soussigné, Hôtel-de-Ville, à ceux qui désirent souscrire au capital nécessaire pour construire un chemin de fer qui sera nommé "le Chemin de Fer de la rive Nord."

Propriétés à vendre ou à louer. A VENDRE OU A LOUER. LE SOUSSIGNÉ offre en vente les PROPRIÉTÉS DE VALEUR qui suivent, à des termes favorables, ou à louer à un prix très bas.

A vendre. 100 PANIERS Bols à lait, garantis en bon ordre. GOODWIN FRERES. Québec, 7 mai 1853.

Malle Royale du Canada, SERVICE DES PAQUEBOTS Océaniques. (Sous Contrat du Gouvernement Provincial de Sa Majesté.)

Bottes et Bottines Françaises. BOTTES en cuir verni, en veau ciré, demi-bottes, do., Pantouffles etc., pour messieurs, Bottines en prunelle et cuir verni etc., bronzé, Pantouffles, Souliers de satin, etc., pour dames, reçues par la Three Belle, et en vente chez

Paniers d'Osier. GRAND assortiment de PANIERS pour marché, pour école, pour fleurs, etc., nouvellement reçus. En vente chez

Instruments de Musique. GUITARE, Clarinette, Flûtes avec 10 clef, en argent, Flageolet, Accordéon, Flûte, etc., des premières manufactures de Paris, maintenant en vente chez

Banque de l'Amérique britannique du Nord. LA Banque de l'Amérique britannique du Nord veut profiter jusqu'à une certaine limite de l'acte des Banques, a commencé l'émission de billets d'UNE et DEUX PIASTRES.

La manufacture de Marbres de Québec, N° 191, rue St. Jean, en dehors des murs, VIENT de recevoir un supplément de PIERRES DE PICTOU, propres aux monuments, pierres tumulaires, fonts baptismaux, etc.

MAISON TETU.

LES SOUSSIGNÉS reçoivent maintenant par la voie des Etats-Unis, un GRANDE VARIÉTÉ de MARCHANDISES, et attendent sous peu de jours par les vaisseaux suivants: Le Canada, Britannia, Vivid, Three Bells, City of Manchester, Niagara et plusieurs autres vaisseaux, un ASSORTIMENT CONSIDÉRABLE de MARCHANDISES qu'ils disposeront à BAS PRIX à leur Etablissement en gros, N° 11, rue St. Jean.

MARCHANDISES NOUVELLES. J. & E. MORGAN.

(SUCCESSEURS DE L. & C. TETU & CIE.) N° 11, RUE SAINT-JEAN. PRENNENT la liberté d'informer leurs amis et le public qu'ils reçoivent maintenant par la voie des Etats-Unis et attendent par les vaisseaux suivants, savoir: America, Vivid, Canada, City of Manchester, Britannia et autres vaisseaux, un ASSORTIMENT CONSIDÉRABLE de MARCHANDISES D'UTILITÉ ET DE GOUT, choisies dans les différents marchés d'Europe par une personne de grande et longue expérience, qu'ils OFFRIRONT EN VENTE LUNDI, le DEUXIEME JOUR DE MAI prochain, et sollicitent respectueusement leurs amis et le public en général de bien vouloir leur accorder la confiance et le patronage qu'ils ont donnés si libéralement à leurs prédécesseurs.

DORION & FRERE.

INFORMENT leurs amis et le public en général, qu'ils ont OUVERT le SUPERBE MAGASIN occupé ci-devant par MM. Ls. BILODEAU & CIE., N° 4, rue la Fabrique.

Annouces de Chemin de Fer.

AVIS. Bureau du Chemin de Fer de Québec et Richmond, Québec, 7 février 1853. AVIS est par le présent donné aux souscripteurs d'actions on propriétaires du Chemin de Fer de Québec et Richmond que le premier jour de février courant, il a été résolu par les directeurs de la dite compagnie qu'il serait fait versement d'une livre courant chaque action, les dits versements étant les premiers ordonnés, la dite somme d'une livre par chaque action payable comme suit, savoir:—Le premier versement, le quatorzième jour de mars prochain; le deuxième versement, le quatorzième jour d'avril prochain; le troisième versement, le seizième jour de mai prochain; le quatrième versement, le dix-huitième jour de juin prochain; le cinquième versement, le dix-neuvième jour de juillet prochain; le sixième versement, le vingtième jour d'août prochain et le septième versement, le vingt-et-unième jour de septembre prochain.

AVIS. THOS. LLOYD, Secrétaire. CURE EXTRAORDINAIRE DE FIEVRE RHUMATISMALE A VAN DIEMEN LAND. (Extrait d'une lettre publiée dans le Hobart Town Courier le 1er mars 1851, par le major J. Walsh.)

AVIS. CHEMIN DE FER DU NORD. HÔTEL-DE-VILLE, Québec, 27 avril 1853. AVIS PUBLIC est par le présent donné que les LIVRES D'ACTION sont ouverts au bureau du soussigné, Hôtel-de-Ville, à ceux qui désirent souscrire au capital nécessaire pour construire un chemin de fer qui sera nommé "le Chemin de Fer de la rive Nord."

Propriétés à vendre ou à louer. A VENDRE OU A LOUER. LE SOUSSIGNÉ offre en vente les PROPRIÉTÉS DE VALEUR qui suivent, à des termes favorables, ou à louer à un prix très bas.

A vendre. 100 PANIERS Bols à lait, garantis en bon ordre. GOODWIN FRERES. Québec, 7 mai 1853.

Malle Royale du Canada, SERVICE DES PAQUEBOTS Océaniques. (Sous Contrat du Gouvernement Provincial de Sa Majesté.)

Bottes et Bottines Françaises. BOTTES en cuir verni, en veau ciré, demi-bottes, do., Pantouffles etc., pour messieurs, Bottines en prunelle et cuir verni etc., bronzé, Pantouffles, Souliers de satin, etc., pour dames, reçues par la Three Belle, et en vente chez

Paniers d'Osier. GRAND assortiment de PANIERS pour marché, pour école, pour fleurs, etc., nouvellement reçus. En vente chez

Instruments de Musique. GUITARE, Clarinette, Flûtes avec 10 clef, en argent, Flageolet, Accordéon, Flûte, etc., des premières manufactures de Paris, maintenant en vente chez

Banque de l'Amérique britannique du Nord. LA Banque de l'Amérique britannique du Nord veut profiter jusqu'à une certaine limite de l'acte des Banques, a commencé l'émission de billets d'UNE et DEUX PIASTRES.

La manufacture de Marbres de Québec, N° 191, rue St. Jean, en dehors des murs, VIENT de recevoir un supplément de PIERRES DE PICTOU, propres aux monuments, pierres tumulaires, fonts baptismaux, etc.

Roues patentées à vendre. CES ROUES, manufacturées par M. Ed. ENNIS, de l'Islet, sont à VENDRE, à la Basse-Ville, à 30 p. cent au-dessous de la valeur.

Glace! Glace! Glace! LES SOUSSIGNÉS sont prêts à fournir aux familles de GLACE pendant l'été, à leurs taux ordinaires.

Propriétés à vendre ou à louer. A VENDRE OU A LOUER. LE SOUSSIGNÉ offre en vente les PROPRIÉTÉS DE VALEUR qui suivent, à des termes favorables, ou à louer à un prix très bas.

COMPAGNIE "EQUITABLE" D'ASSURANCE CONTRE LE FEU.

450 West Strand, Londres. N° 17, GRANDE RUE ST. JACQUES, MONTREAL. CAPITAL, £500,000 STERLING.

A. C. BARCLAY, ECUYER. DIRECTEURS: CHS. BENNETT, ECR. JOHN SHAW, ECR. HUGH CROFT, ECR. ED. S. SYMES, ECR. JOHN MOSS, ECR. CLEM. TABOR, ECR. FRED. MORRIS, ECR. THS. WEST, ECR. C. T. SEWARD, ECR. F. F. WOODHOUSE, ECR. SECRÉTAIRE: WILLIAM H. PRESTON, ECUYER. AUDITEURS: HENRY EVE, ECR. J. THS. WILLIAMS, ECR. BANQUIERS: MM. GLYN, MILLS & CIE. SOLICITEURS: MM. CARDALE, LIFFE & RUSSELL. DIRECTEURS LOCALS, MONTREAL: WILLIAM LUNN, ECR. HON. W. MORRIS, ECR. J. TORRANCE, ECR. J. G. MACKENZIE, ECR. J. FROTHINGHAM, ECR. E. R. FABRE, ECR. ALF. LAROCQUE, ECR. A. T. GALT, ECR. BENJ. HOLMES, ECR. THEOD. HART, ECR. AGENT GÉNÉRAL DES COLONIES BRITANNIQUES DE L'AMÉRIQUE DU NORD: FREDERICK R. STARR, ECUYER. COMPTER ET CAISSIER: JAMES B. M. CHIPMAN, ECUYER.

CE BUREAU assure contre toutes pertes ou dommages causés par le feu, toutes descriptions de Bâties, Moulins et Manufactures; Marchandises, etc. Vaisseau au port et en construction, etc. Barges ou autres Vaisseaux sur les Rivières ou Canaux, et les Marchandises y chargées, produits et ustensiles d'Agriculture de toute description. Le BUREAU D'ASSURANCE "EQUITABLE", au moyen d'une analyse constante de sa propre expérience, de temps à autre, adapte son tarif à la nature des cas. A cette fin, une investigation sera faite annuellement dans chaque classe de risques et l'on remboursera une moitié, ou 50 p. cent, de l'excédant clair à tous les Assurés dont les Polices auront eu trois ans d'existence. Les engagements de "l'Equitable" sont garantis par un "Propriétaire" responsable et par un capital souscrit très ample. Les Assurés sont exemptés des risques qu'impose une Assurance Mutuelle et ont droit, d'après les conditions de l'Association, de partager la moitié des profits. Les pertes sont apaisées et payées à Montréal, sans déduction ou escompte et sans être référées à Londres. Par une résolution du Bureau de Londres, les Primes sont retenues à Montréal pour payer les pertes et accumuler un fond de £10,000. Les Directeurs à Montréal s'assemblent toutes les semaines. Des Agents sont nommés pour tout le Canada. On peut aussi s'adresser au Bureau de la "Société de Bâties de l'Union, maison Cloutet. WESTON HUNT & JOHN ROSS, Agents pour Québec. 3 février 1853. 12m.

Société Amicale Ecossoise sur la vie

(Etablie à Glasgow en 1836.) PRÉSIDENT: Le très-noble MARQUIS DE DALHOUSIE. J. CAMPBELL COLQUHOUN, écuyer, de Killermore, Sa Grâce le DUC DE BUCCHLEUGH, Sa Grâce le DUC D'ATHOLL. AVANT DES POLICES. CE bureau offre des avantages pour l'assurance de mauvais es dettes, l'emprunt d'argent, et pour pouvoir pour le vieill age, etc., à des prix aussi réduits que ceux de toute autre compagnie offrant des garanties. L'assuré participe dans les profits annuels de cette compagnie incorporée, et cela sans responsabilité personnelle. Les nouvelles affaires dans la Grande-Bretagne seule, durant cette année, se sont élevées à £368,000; le montant reçu en primes a été de £13,000; nouvelles polices, 880. Un homme âgé de 24 ans, au prochain jour de sa naissance, ayant un revenu annuel, disons £450 par année, ou moins, en économisant annuellement £293 2 6 seulement jusqu'à l'âge de 50 ans, peut laisser la somme de £5000 à sa famille, s'il vient à mourir à une époque quelconque avant 50 ans; à l'âge de 50 ans la compagnie lui paiera cent £5000, ou bien il pourra assurer sa vie, sans payer un sou de prime, pour le montant de £11,315; ou bien pour le montant considérable de £15,000. De la même manière, une personne âgée de 24 ans, au prochain jour de sa naissance, en payant annuellement £20 12 1 jusqu'à l'âge de 45 ans, recevra £5000 cent à cet âge, ou £500 pour ses héritiers, s'il mourait dans l'intervalle, ou assurer sa vie après cet âge sans payer un sou de plus que £1,130. Officier médical, JAS. SEWELL, écuyer, M. D. Agent pour Québec (pourvu de tables de prix pour chaque cas.) DAVID A. ROSS, Quai des Indes. Québec, 1er juillet 1852. 12m.

Compagnie d'Assurance de l'Aigle, sur la vie.

Bureau des Agents, QUAI DE HUNT, au-dessus de la porte. W. & W. C. HENDERSON, AGENTS POUR LE CANADA. Québec, 14 juin 1852.

EFFRANT tous les avantages et aucun des risques de l'assurance de l'AIGLE offre de plus la garantie d'une COMPAGNIE DE PROPRIÉTAIRES avec un capital considérable, assuré par l'acte du Parlement, 32 George 111. Les taux d'Assurances sont modérés, et comme 80 par 100 de tous les profits sont divisés entre les assurés, tous les cinq ans, il est évident que les primes finalement payées par les assurés, sont les plus basses qu'aucune assurance sur la vie puisse demander tant dans sa propre sûreté que dans celle de ceux qui assurent. L'actif de la Compagnie excède, sans compter le capital payé, UN DEMI MILLION STERLING. Le revenu annuel est de plus de £125,000 sterling. Le nombre des Polices, excède 4,000 et le total du montant assuré est de DEUX MILLIONS HUIT CENT MILLE LIVRES sterling. Par le dernier partage des profits, environ £100,000 ont été ajoutés aux sommes assurées, pour toute la vie. Depuis la formation de la Compagnie jusqu'au 30 juin 1850, les assurés ont reçu en paiement de leurs réclamations, la somme de £1,195,000 sterling, et la libéralité de la Compagnie est bien connue. On accorde des Polices sur le système du demi-ciré, lorsqu'on l'exige. Tout renseignement quant aux taux, etc., sera donné par les agents à Québec, Montréal et Toronto. PRIMES—POUR LA VIE.

Table with 3 columns: Age, Primes, etc. showing rates for different ages.

Adresses d'affaires.

CASNAULT & LANGLOIS, AVOCATS, ont transporté leur BUREAU au N° 62, rue St. Louis, 5e porte de la Cour et vis-à-vis le Théâtre.—10 mai 1853. G. TALBOT, AVOCAT, a transporté son BUREAU à la résidence N° 44, rue St.-Anne, vis-à-vis de l'Eglise Anglaise, Haute-Ville.—Québec, 7 mai 1853. 12m. LE DR. DEGUISE a établi son bureau vis-à-vis l'Eglise St-Roch, dans la maison de MME. GARNEAU. Québec, 23 nov. 1852. OLIVIER LAPARIERE, peintre, vitrier, et poseur de papier peint, rue Ste. Eustache, n°.—, faubourg St. Louis.—Québec, 12 août 1852. CHS. BAILLARGE, praticien et enseigne l'Architecture, l'Arpentage et le Génie Civil, à l'encensoir des rues Saint-Joseph et Saint-François.—Québec, 8 mai 1852. P. S. LAFLEUR, MEUBLIER ET CHAISIERS. N° 165, rue St. Jean, faubourg St. Jean. Québec, 25 mai 1852. MRS. LAFLEUR, meublier-ébéniste, côte d'Abraham, et rue St. Valier, Saint-Roch de Québec.—10 juillet 1850. GEO. BIGOUILLE, meublier-ébéniste, rue St. Valier, vis-à-vis la rue Grant, St. Roch. 7 octobre 1851.